

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240627_01-2024_098-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024



BILAN CARBONE® PATRIMOINE ET COMPÉTENCES 2022 ET TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Mai 2024

OUIACT.

ValParisis
AGGLO

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action



DEFINITION

Le Bilan Carbone® est une méthode coordonnée par l'ADEME et l'Association Bilan Carbone (ABC) depuis 2004 qui permet la définition et la mise en œuvre d'une démarche de progrès en matière de Gaz à Effet de Serre (GES), d'évaluation et de réduction, pour les organisations et pour les territoires.

La méthode consiste à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes significatives engendrées par l'ensemble de son activité et de celles dont elle dépend, puis d'identifier les leviers d'actions qui permettent de réduire drastiquement ses émissions.

La réalisation du Bilan Carbone® permet d'améliorer l'impact environnemental des organisations et de s'adapter aux enjeux climatiques.

RÉSULTAT

Le Bilan Carbone®, un ordre de grandeur

- Les résultats d'un Bilan Carbone® sont un ordre de grandeur. Il est nécessaire d'être transparent sur les marges d'incertitude inhérentes à la méthode.
- Tandis que certaines données d'activités sont connues avec précision, d'autres doivent être estimés à partir de données exploitables. Les facteurs d'émission fournis par la base carbone de l'ADEME ou relevant d'autres études ont un degré d'incertitude variant de 5 à 50%.
- Cette incertitude n'entrave en rien la qualité de la démarche. Un suivi rigoureux d'une même méthodologie d'année en année permettra d'évaluer les progrès de l'organisation dans la réduction de ses émissions.

MÉTHODE

Le calcul des émissions de GES d'une organisation se fait par la multiplication des données d'activités (physiques) par leurs facteurs d'émission associés. La plupart proviennent de la base carbone de l'ADEME et résultent d'études d'analyse de cycle de vie.

$$\begin{array}{l} \text{Émissions de GES de} \\ \text{l'activité} \\ \text{(en tonne} \\ \text{d'équivalent CO2)} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Données d'activité} \\ \text{de l'organisation} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{Facteurs} \\ \text{d'émissions} \end{array}$$

Des Facteurs d'Émissions supplémentaires peuvent être modélisés au cas par cas pour affiner l'étude.

Exemples de calculs :

$$\begin{array}{l} \text{Émissions de GES} \\ \text{d'une voiture} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Litres carburant consommés} \\ \text{km parcourus} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{kg CO}_2\text{e/L} \\ \text{kg CO}_2\text{e/km} \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{Émissions de GES} \\ \text{d'achat de matériel} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Nombre d'articles achetés} \\ \text{k€ dépensés} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{kg CO}_2\text{e/unité} \\ \text{kg CO}_2\text{e/ k€} \end{array}$$

RESSOURCES UTILISÉES

- BILAN CARBONE®
Méthodologie et outils de calculs



- BASE EMPREINTE®
Base de données de facteurs d'émissions



- BILAN GES
Publication des résultats au format réglementaire



CARACTÉRISTIQUES

Le Bilan Carbone permet aux entreprises, associations et territoires de réaliser une évaluation de leurs émissions directes ou induites par leur activité sur une période d'un an ou à l'échelle d'un projet, en vue de les réduire.

Les organisations doivent définir :

- Le périmètre organisationnel de l'étude (quels sites et installations prendre en compte ?)
- Le périmètre opérationnel (quelles sources d'émissions au sein du périmètre organisationnel ?)

Les émissions sont classées en 6 catégories et se répartissent entre les émissions directes et indirectes. Ces catégories se répartissent en 23 postes d'émissions liées aux activités d'une association, regroupant toutes les émissions directes et indirectes significatives possibles.

LES 6 CATÉGORIES D'ÉMISSIONS

1

Émissions directes

2

Émissions indirectes associées à l'énergie

3

Émissions indirectes liées au transport

4

Émissions indirectes associées aux produits achetés

5

Émissions indirectes associées aux produits vendus

6

Autres émissions indirectes

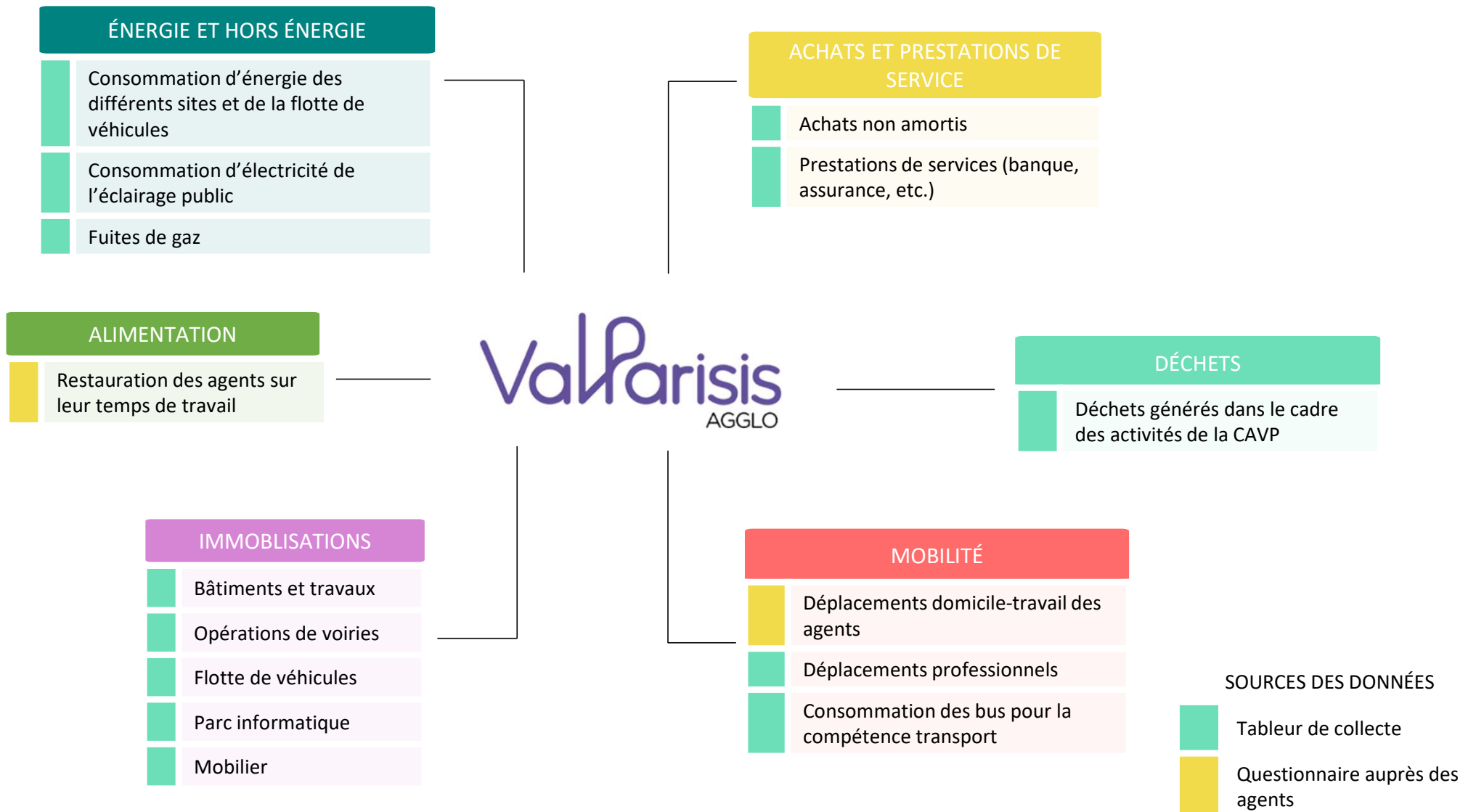
SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone™
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

PERIMÈTRE D'ÉTUDE

Cartographie des flux – Par postes d'émissions

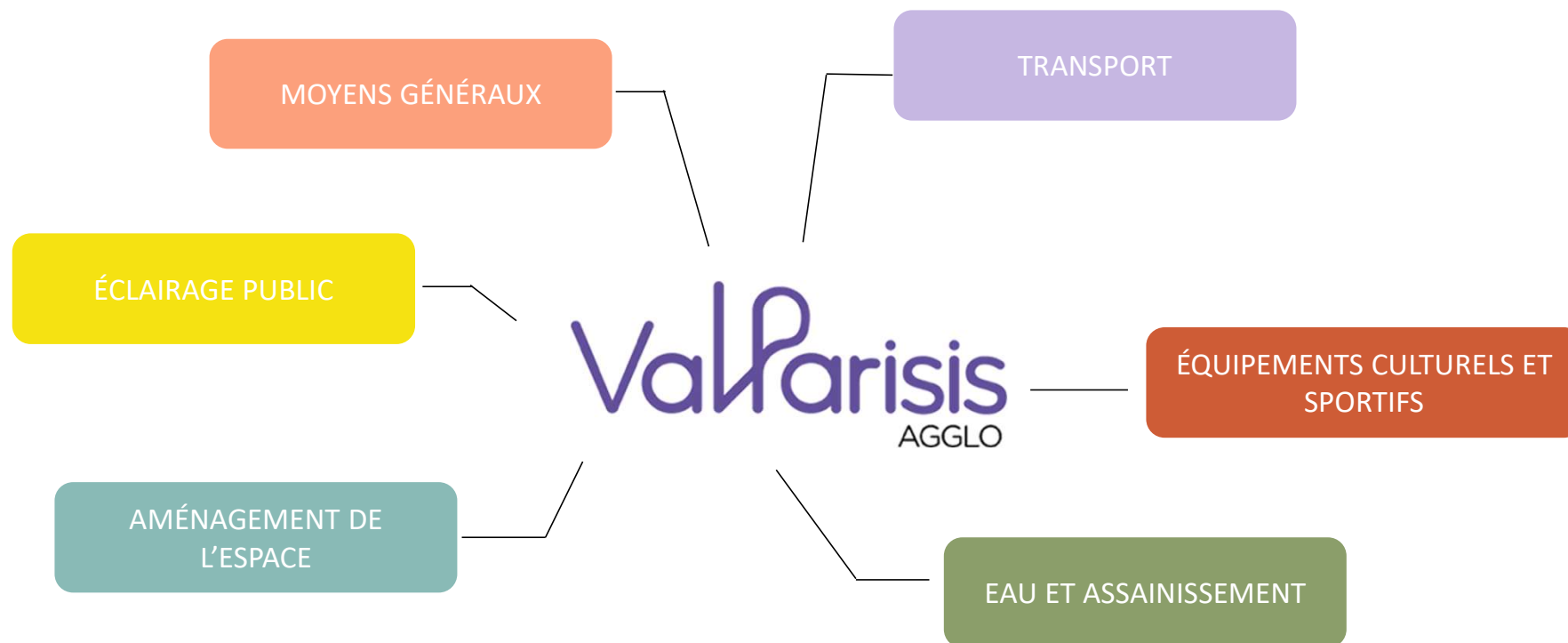
Afin d'étudier toutes les catégories d'émissions, les flux matériels et immatériels liés à l'activité de la CAVP sont répartis par postes d'émission. Chaque poste d'émission peut concerner plusieurs compétences de la CAVP, ce pour quoi nous vous proposons également une répartition par compétences (voir slide suivante).



PERIMÈTRE D'ÉTUDE

Cartographie des flux – Par compétences

Pour chacun des postes d'émission présentés dans la slide précédente, les résultats seront répartis en fonction des compétences de la CAVP.



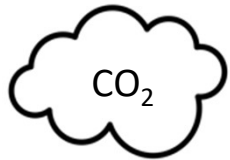
*Les émissions liées aux énergies renouvelables et à la collecte et au traitement des déchets seront également calculées afin d'obtenir des données de référence garantissant une comparaison avec des exercices ultérieurs, la CAVP ayant acquis la compétence énergies renouvelables au 1^{er} janvier 2023, et étant financeur des syndicats auxquels la compétences déchets a été déléguée.

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Vue absolue et relative



Quantité de CO₂e générée
sur l'année 2022

5 898 tCO₂e

L'activité de la CAVP aura généré **5 898 tonnes** de CO₂ équivalent sur l'année 2022*.



Émissions de CO₂e par agent : 16 tCO₂e
rapportées à 366 agents présents à la fin de l'année 2022.



Soit l'équivalent de 9 aller-retours Paris-New-York en avion par agent ;



Ou l'équivalent de la production de 1 392 ordinateurs portables par agent.



« Une tonne de CO₂
Ton budget CO₂ annuel pour stopper le changement climatique.
Où en es-tu aujourd'hui ? »

Source : MyClimate

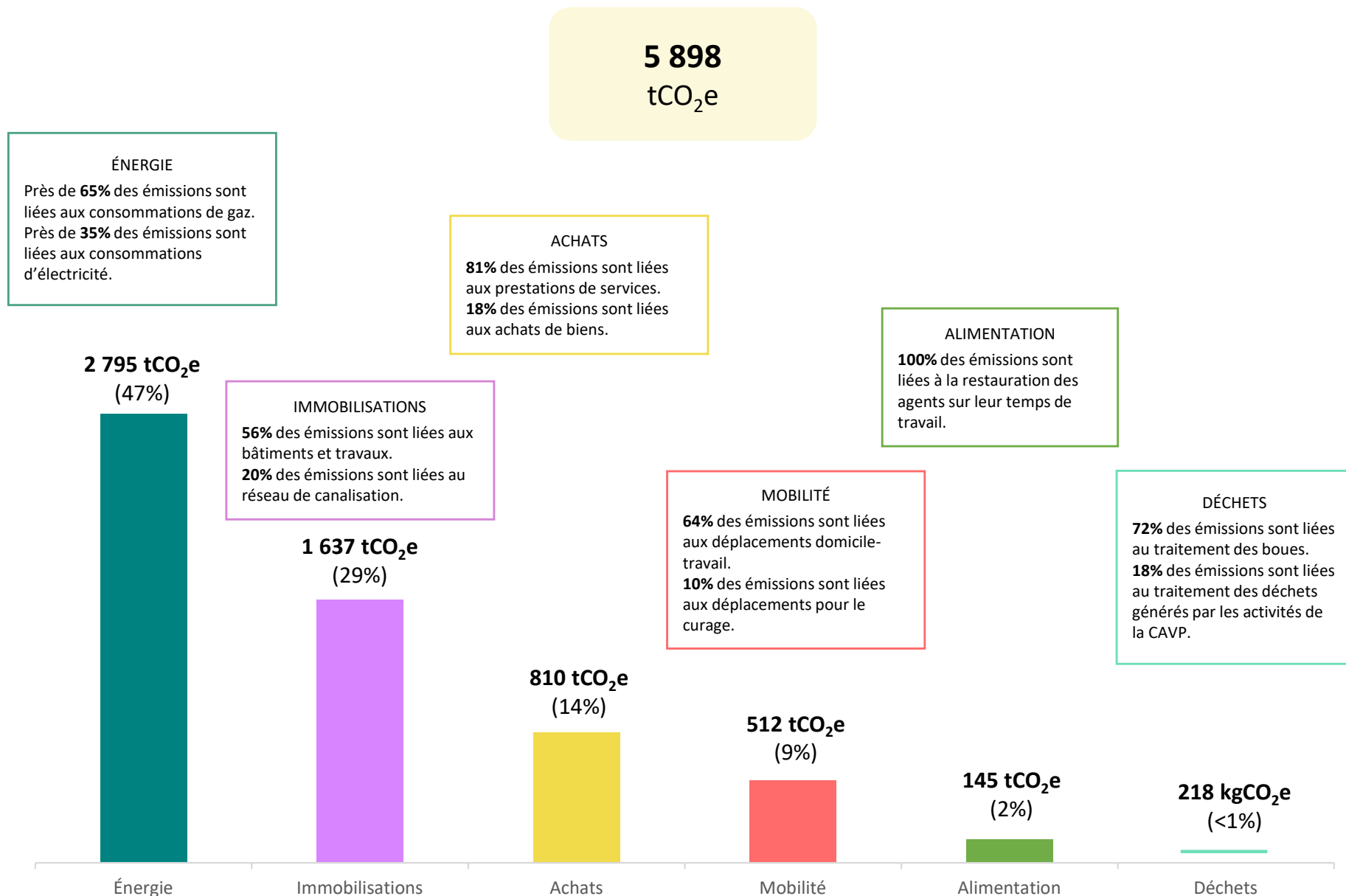
* Hors compétences Collecte et Traitement des déchets et Production d'énergie

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Résultats par postes d'émissions

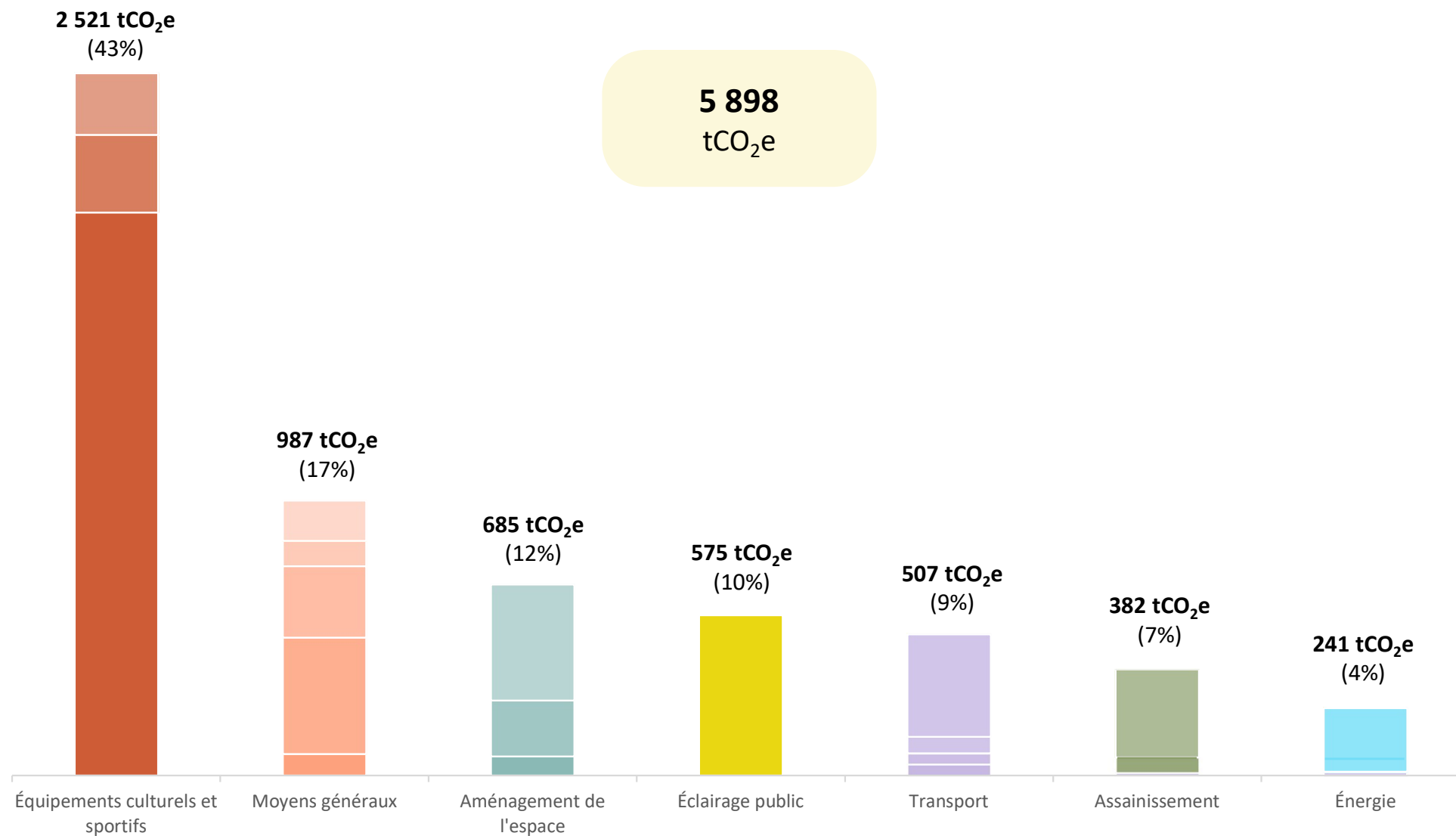


SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
 - i. Équipements Culturels et Sportifs
 - ii. Moyens Généraux
 - iii. Aménagement de l'Espace
 - iv. Éclairage Public
 - v. Transports
 - vi. Assainissement
 - vii. Énergie
 - viii. Biomasse
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

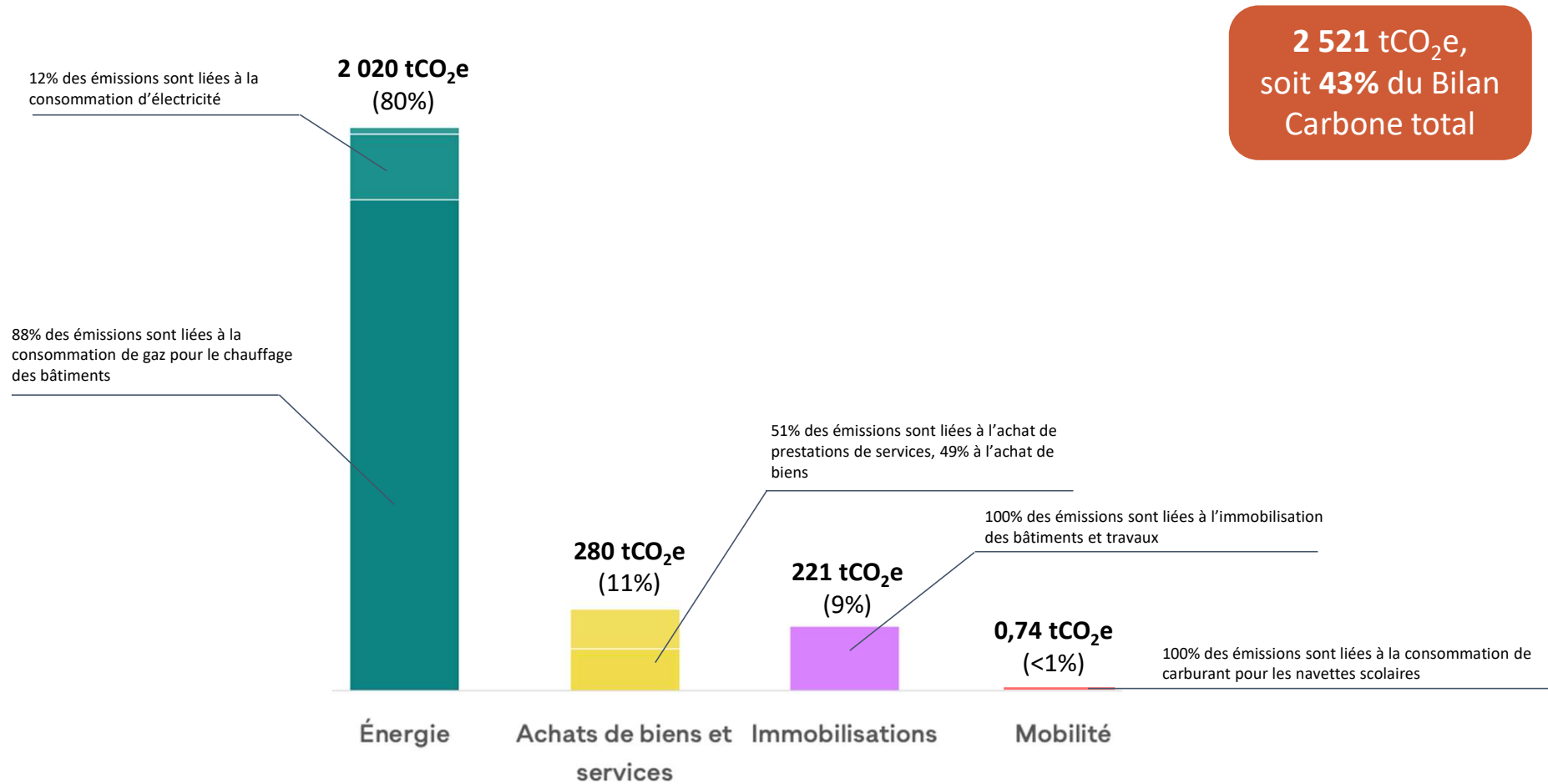
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Résultats par compétences – Périmètre réglementaire en 2022



Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

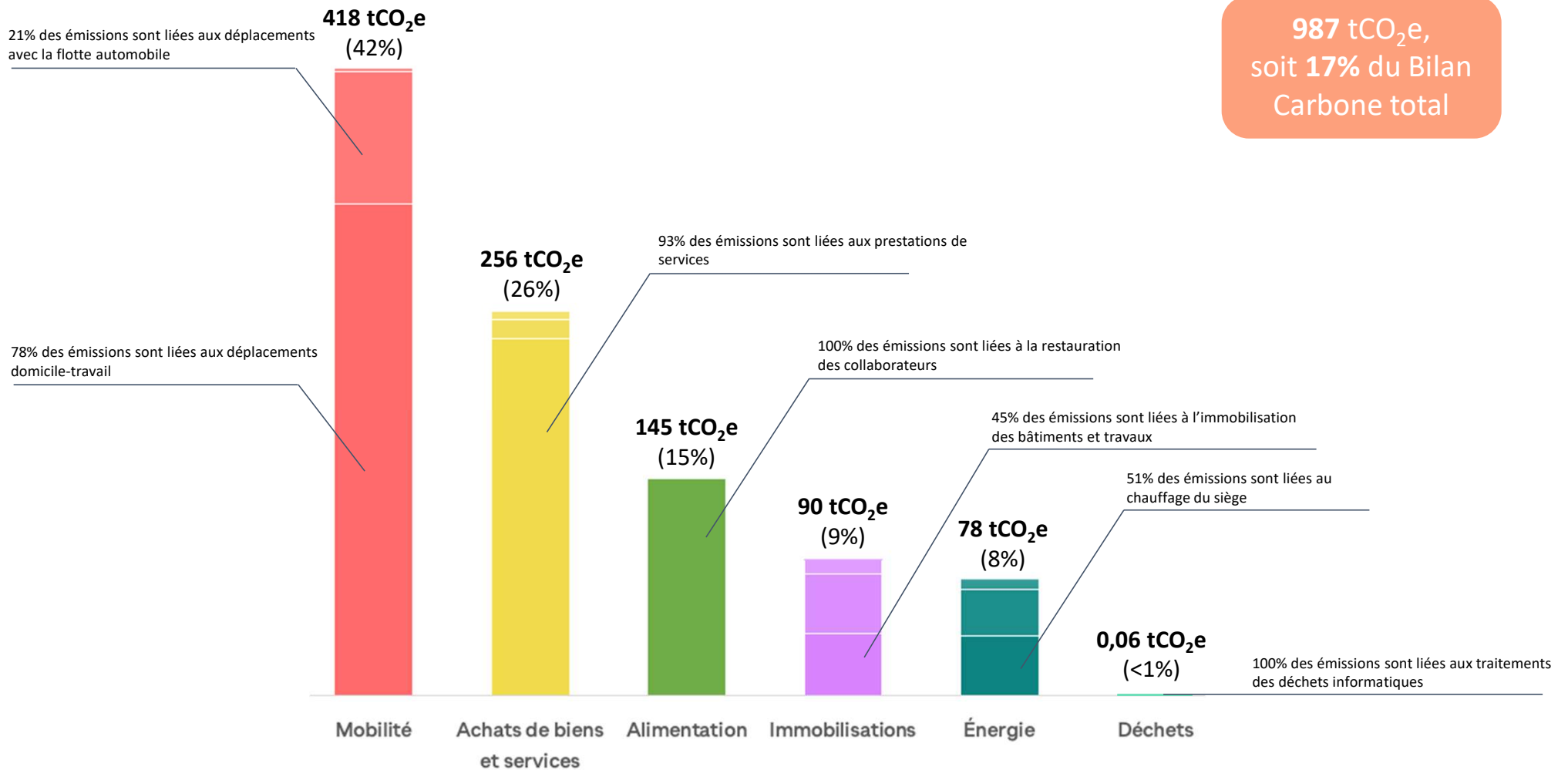
Compétence Équipements Culturels et Sportifs



Indication de lecture : Les émissions liées aux consommations d'énergie des bâtiments culturels et sportifs représentent 80% des émissions de la compétence. Au sein de ce poste, 88% des émissions sont liées à la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

Compétence Moyens Généraux

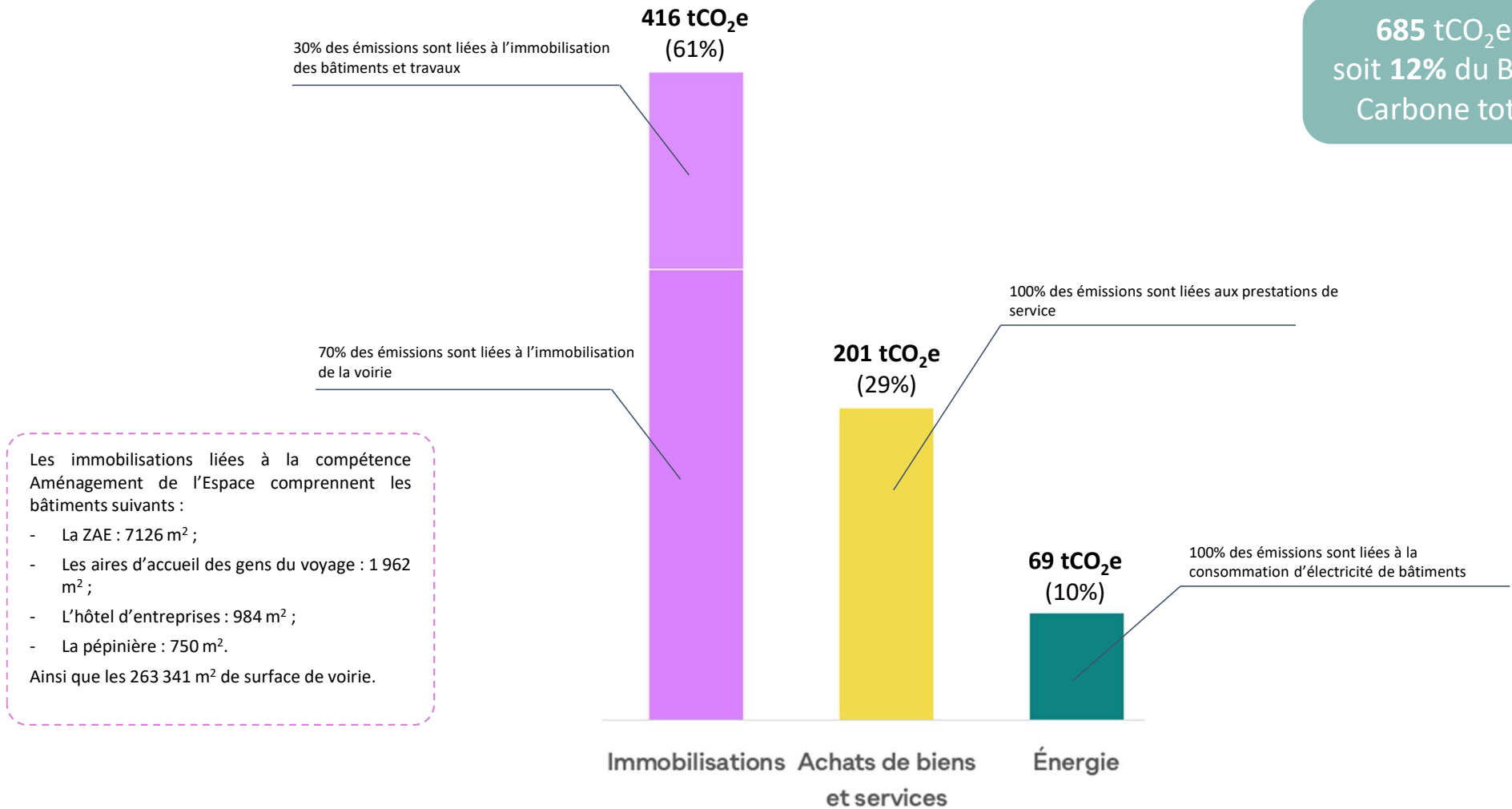


Indication de lecture : Les émissions liées à la mobilité représentent 42% des émissions de la compétence Moyens Généraux. Au sein de ce poste, 78% des émissions sont liées aux déplacements domicile-travail.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

Compétence Aménagement de l'Espace

685 tCO₂e,
soit **12%** du Bilan
Carbone total



Les immobilisations liées à la compétence Aménagement de l'Espace comprennent les bâtiments suivants :

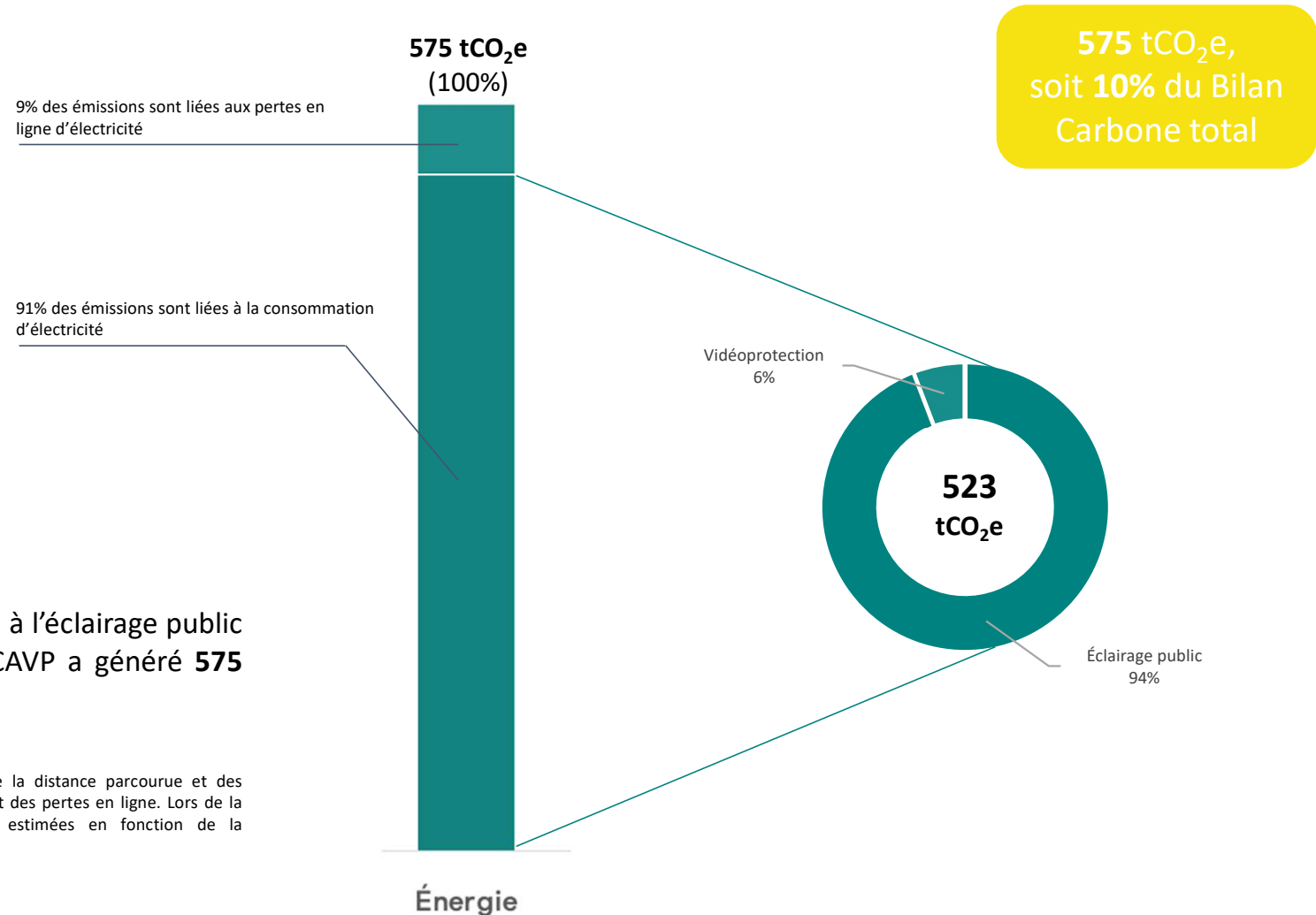
- La ZAE : 7126 m² ;
- Les aires d'accueil des gens du voyage : 1 962 m² ;
- L'hôtel d'entreprises : 984 m² ;
- La pépinière : 750 m².

Ainsi que les 263 341 m² de surface de voirie.

Indication de lecture : Les émissions liées aux immobilisations représentent 61% des émissions de la compétence Aménagement de l'Espace. Au sein de ce poste, 70% des émissions sont liées à l'immobilisation de la voirie.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

Compétence Éclairage Public



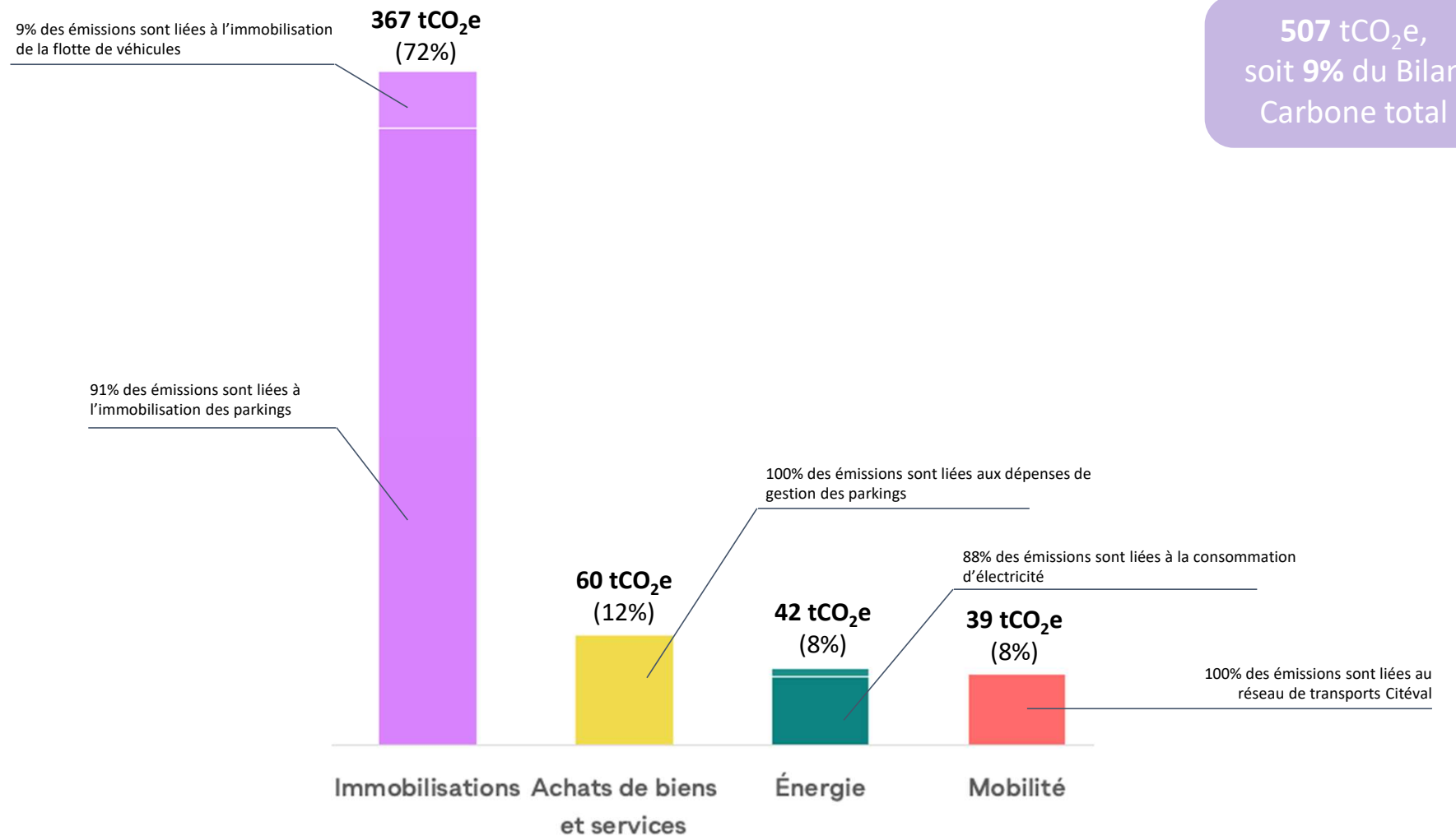
La consommation d'énergie liée à l'éclairage public et à la vidéoprotection de la CAVP a généré **575 tonnes d'équivalent CO₂**.

Lors de son transport, en fonction du courant, de la distance parcourue et des caractéristiques du réseau utilisé, l'électricité connaît des pertes en ligne. Lors de la réalisation du Bilan Carbone®, ces pertes sont estimées en fonction de la consommation finale d'électricité renseignée.

Indication de lecture : Les émissions liées à la consommation d'énergie représentent 100% des émissions de la compétence Éclairage Public. Au sein de ce poste, 91% des émissions sont liées à la consommation d'électricité.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

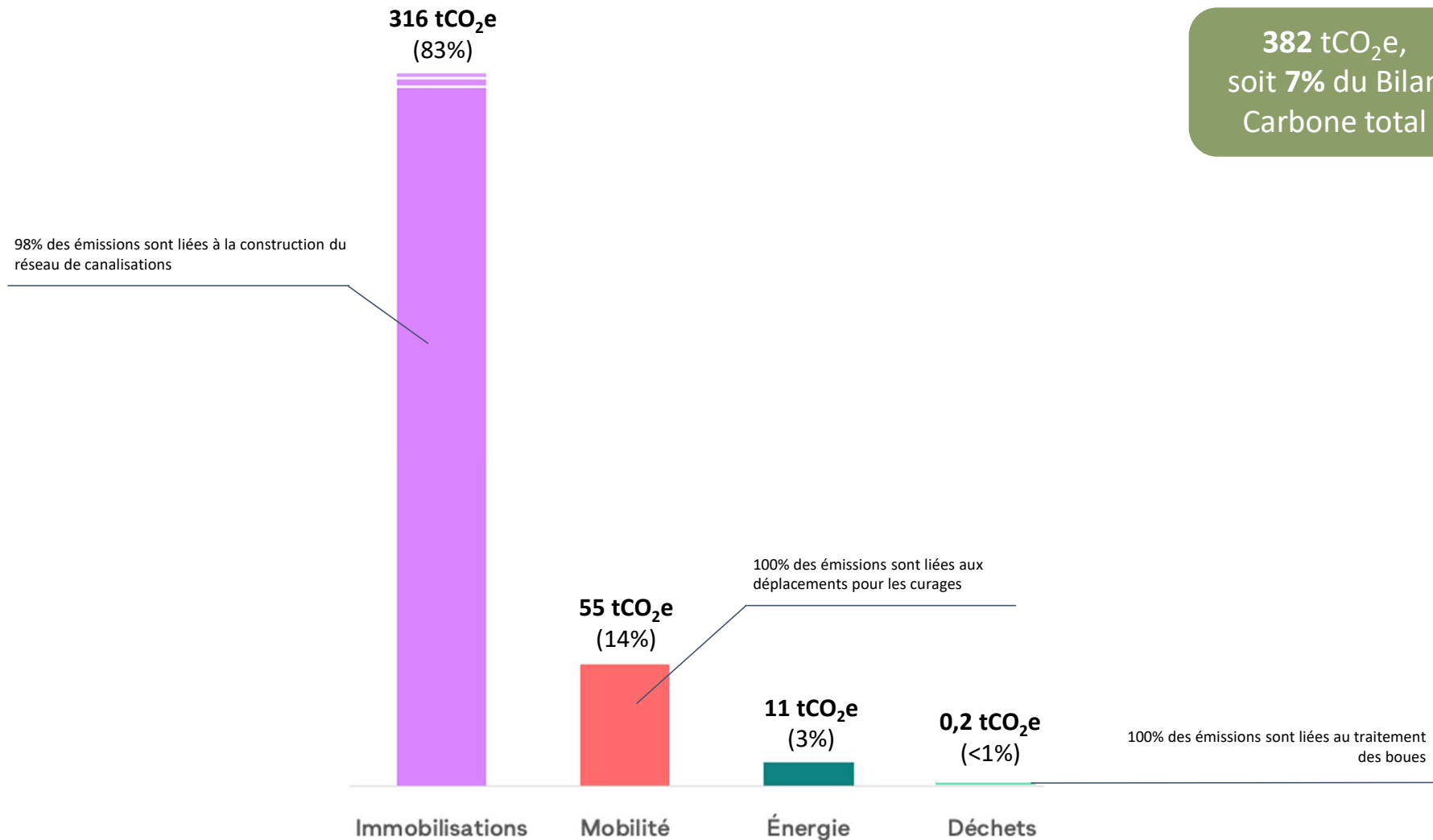
Compétence Transports



Indication de lecture : Les émissions liées aux immobilisations représentent 72% des émissions de la compétence Transports. Au sein de ce poste, 91% des émissions sont liées à l'immobilisation des parkings.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

Compétence Assainissement

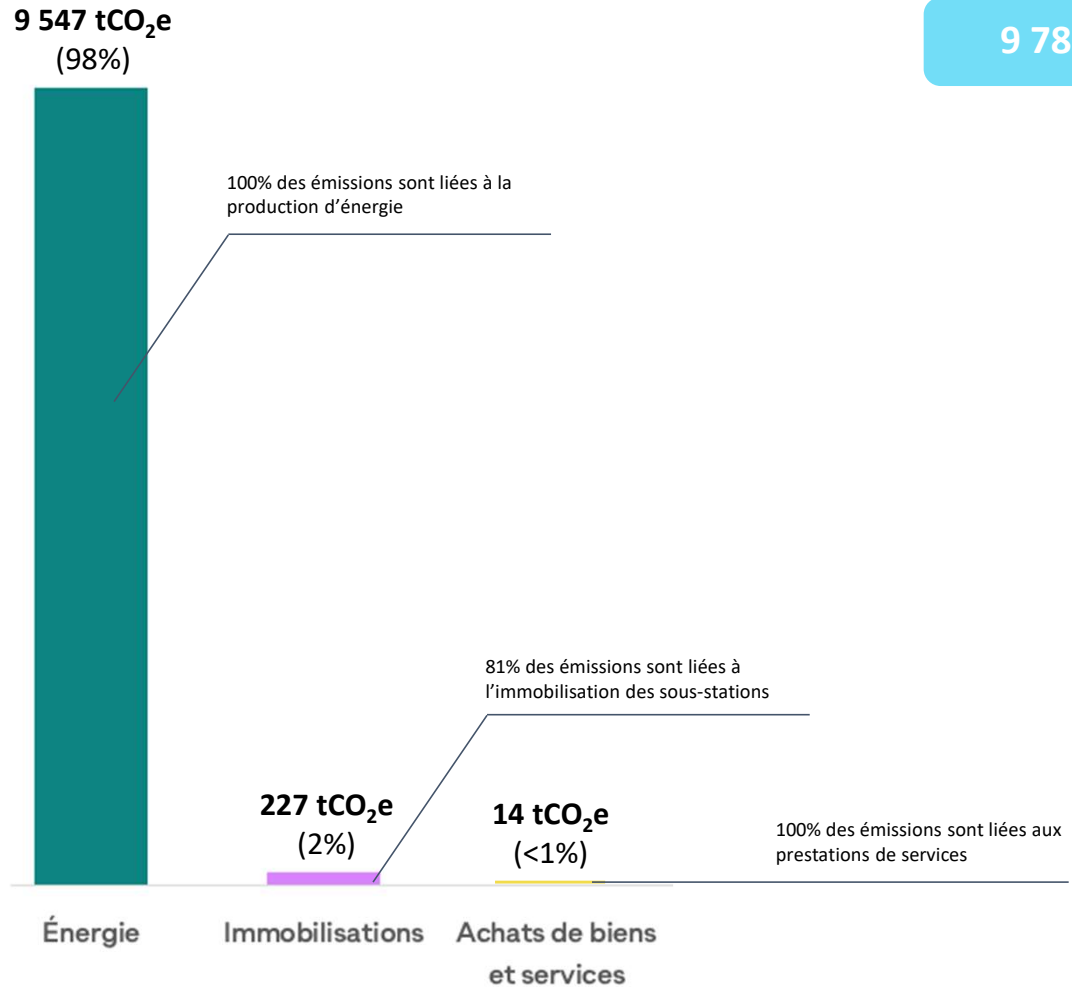


Indication de lecture : Les émissions liées aux immobilisations représentent 83% des émissions de la compétence Assainissement. Au sein de ce poste, 98% des émissions sont liées à la construction du réseau de canalisation.

Émissions de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e)

Compétence Énergie

Les émissions liées à la compétence énergie sont hors du périmètre réglementaire de 2022, la compétence ayant été transférée en 2023. Pour comparer avec les prochains exercices, les émissions liées aux deux réseaux de chaleur de Sannois – Ermont – Franconville et de Taverny ont été calculées, mais ne sont pas intégrées au total général de 5898 tCO₂e.



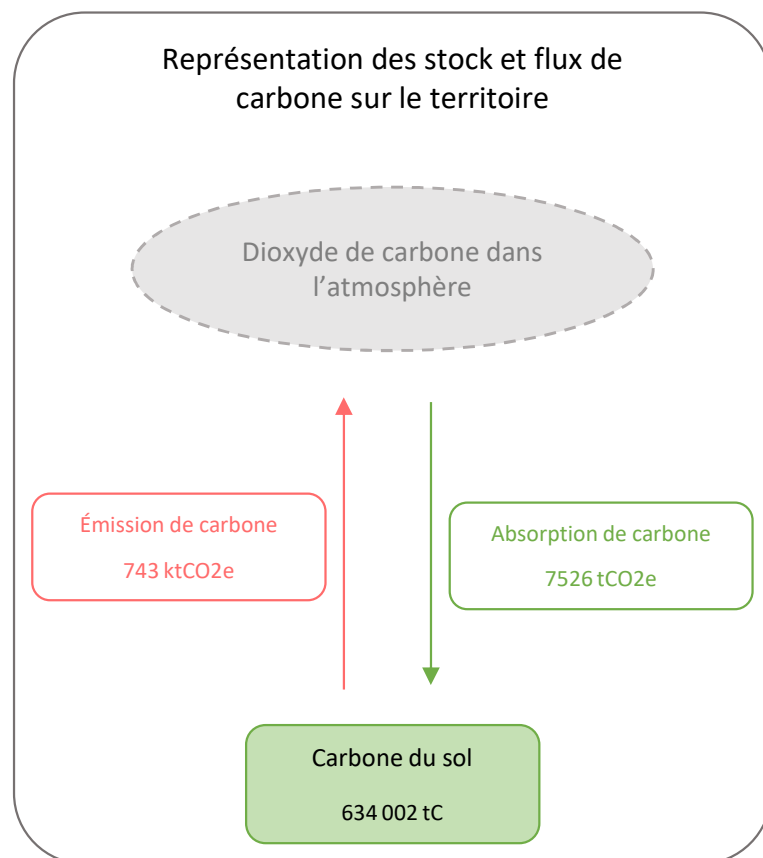
9 788 tCO₂e,

Indication de lecture : Les émissions liées aux immobilisations représentent 2% des émissions de la compétence Énergie. Au sein de ce poste, 81% des émissions sont liées à l'immobilisation des sous-stations.

BIOMASSE



L'occupation des sols sur le territoire affecte la **capacité de séquestration carbone** de ce dernier. Ainsi, les principaux espaces verts présents sur le territoire permettent au territoire d'**absorber 7526 tonnes de CO₂e sur l'année**.



Périmètre

- Les limites géographiques du territoire sont utilisées.

Sources

- L'outil ALDO de l'ADEME est un outil open-source regroupant des données sur la séquestration carbone de l'ensemble du territoire français, ventilées à l'échelle des différentes collectivités territoriales. Des données locales sont disponibles à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis ;
- 46% des sols sont occupés par des zones forestières, dont :
 - En gestion directe : Bois Barrachin de 55 210 m² ;
 - En gestion directe : Bassin des Moulinets de 63 000 m².

Détails de calcul

- Les données disponibles sur l'occupation des sols ont été répertoriées grâce à l'inventaire biophysique d'occupation des sols du Corine Land Cover, par interprétation visuelle d'images satellites permettant de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha.

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
 - a. Résultats par poste d'émission
 - b. Résultats par compétence
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Vue d'ensemble : 2022 - 2030

Vue d'ensemble de la trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité

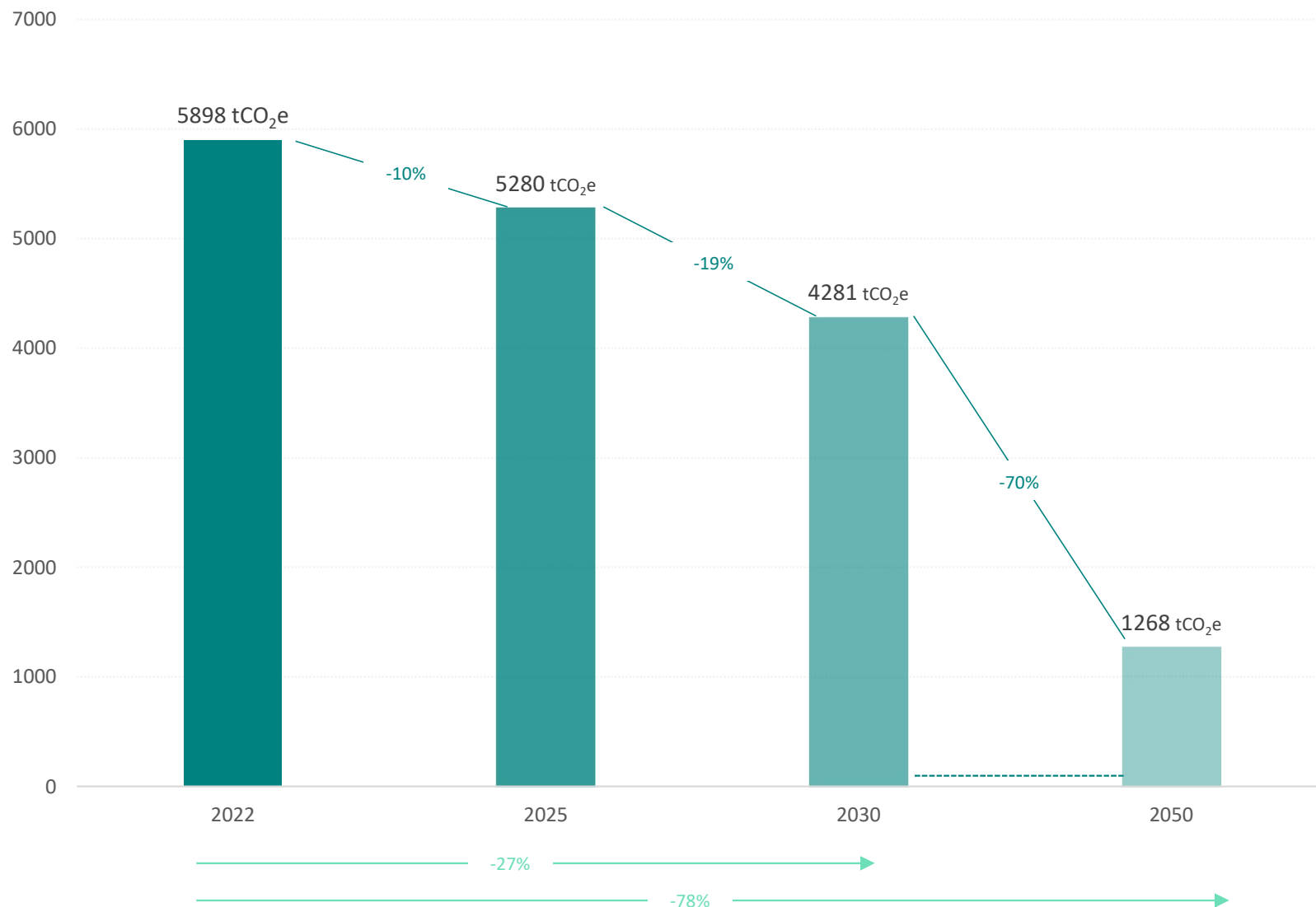


Les objectifs de réduction du budget carbone annuel de la France ont été appliqués à la CAVP, en reprenant les résultats du Bilan Carbone de référence de 2022. Le BEGES réglementaire impose un plan d'action à court terme (2025) et moyen terme (2030), pour une réduction des émissions de GES de 27% sur la période 2022 – 2030.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Vue d'ensemble : à court, moyen et long terme

Vue d'ensemble de la trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de la CAVP, aux échéances réglementaires



SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité
 - e. Alimentation
 - f. Déchets

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

La construction du plan d'action

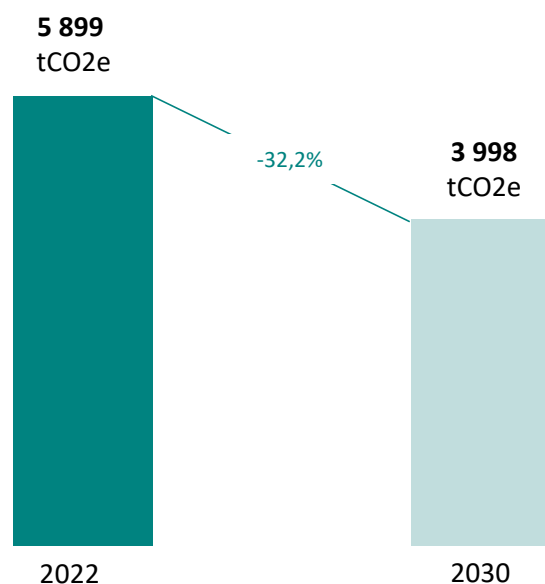
Le plan d'action a été construit grâce à un état des lieux des actions déjà mises en place par la collectivité, des recherches thématiques ainsi que des ateliers de concertation et co-construction avec les agents.

Les ateliers de co-construction du plan d'action ont été réalisés sur les trois principaux postes d'émissions :

- Énergie
- Commande publique
- Mobilité

Pour ces trois postes, les agents de la CAVP ont travaillé à l'élaboration et à la priorisation d'actions, qui ont ensuite été organisées et chiffrées pour établir un potentiel de réduction des émissions sur chacun des postes du Bilan Carbone 2022.

Le chiffrage des actions a permis d'en évaluer le potentiel de réduction. Les hypothèses de calcul ont été déterminées afin d'atteindre un niveau d'ambition suffisamment élevé pour que le territoire respecte la trajectoire établie et alignée sur la SNBC.

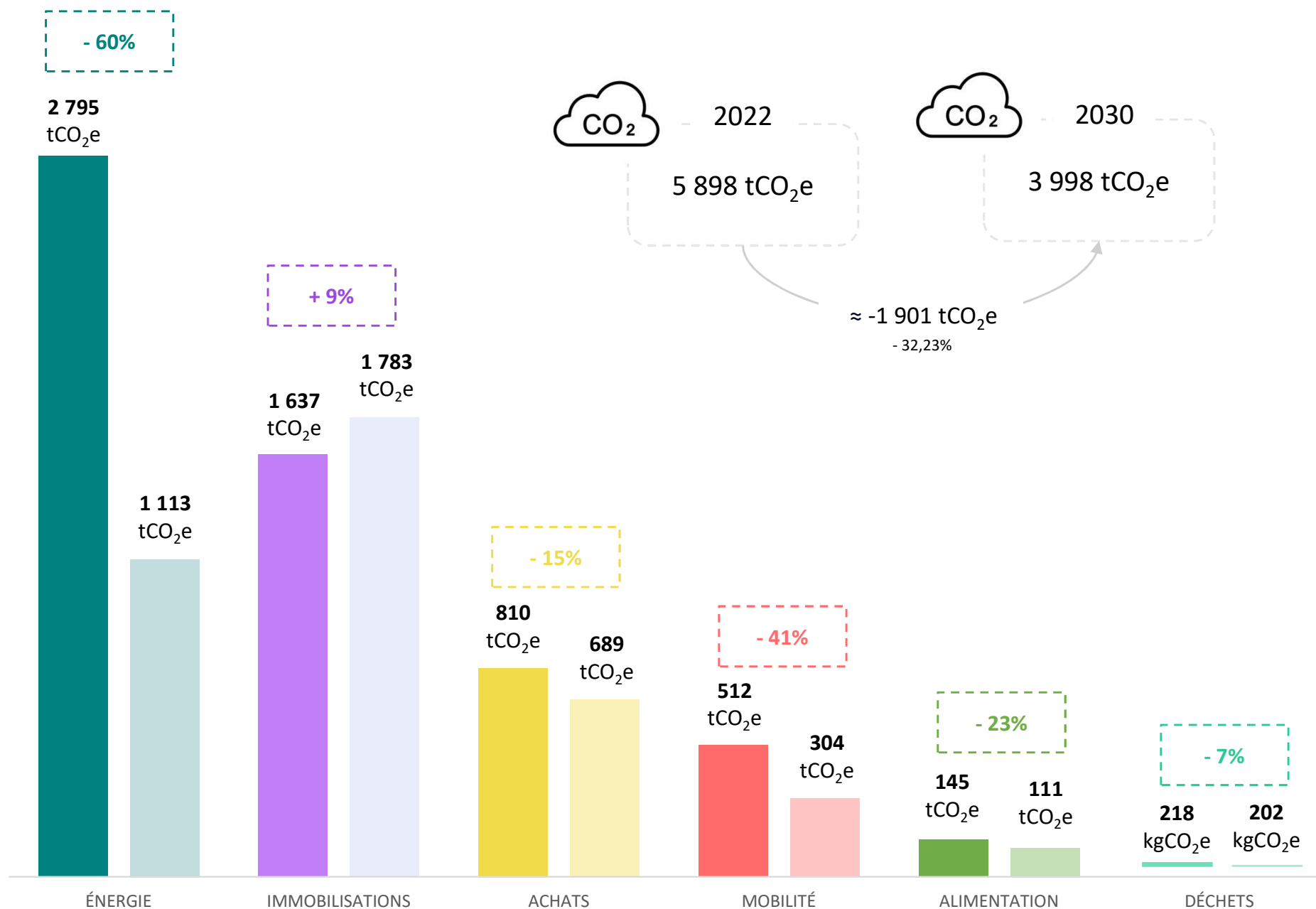


L'ensemble des actions proposées dans le plan d'action permet, s'il y a cumulation et respect des objectifs, de diminuer de 32,23 % le Bilan Carbone définit pour l'année 2022.

Le Bilan Carbone prévisionnel pourrait alors atteindre 3 998 tCO₂e, d'ici 2030, et donc d'aller au-delà des objectifs alignés sur la trajectoire de la SNBC.

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Réduction des émissions – Vision globale par poste



SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. Détail du plan d'action
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité
 - e. Alimentation
 - f. Déchets

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie - Récapitulatif

L'application de l'ensemble des actions décrites sur les pages suivantes, et le respect des objectifs donnés permettraient de réduire de **60%** les émissions générées par la consommation d'énergie de la collectivité.

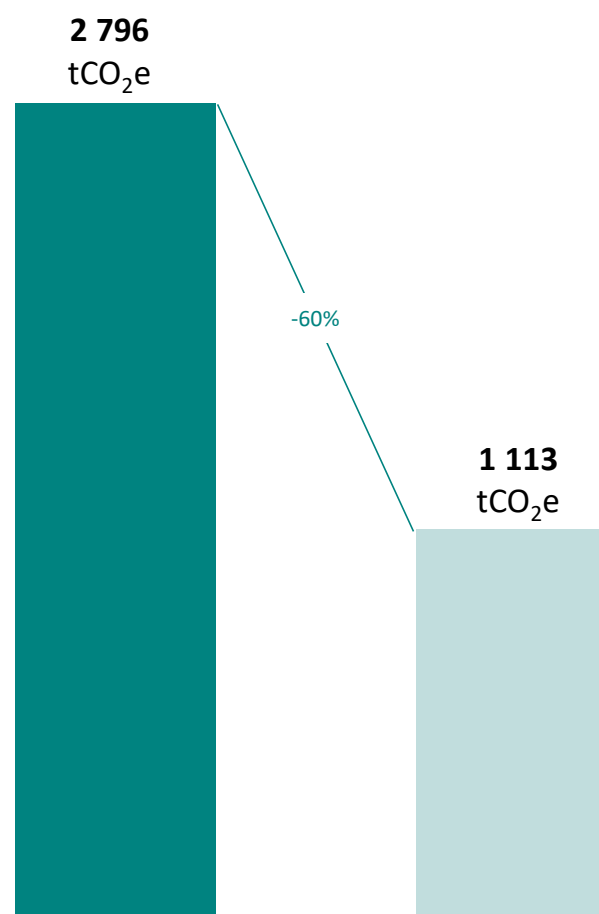
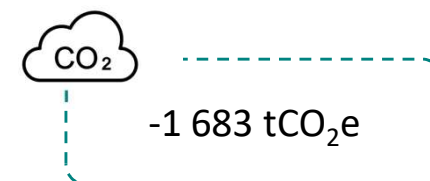
Ainsi, les émissions passeraient de **2796 tCO₂e** à **1 113 tCO₂e**.

L'effort réalisé sur ce poste aurait un impact de **89%** par rapport à l'effort global à fournir pour atteindre les objectifs de 2030.

Le poste Énergie comprend les émissions liées à la production d'énergie, mais également aux consommations d'énergie des bâtiments, de l'éclairage public et des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Compétences concernées par les actions portants sur ce poste :

- Moyens généraux
- Éclairage public
- Équipements culturels et sportifs



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie – Liste des actions

ACTIONS		POTENTIELS DE RÉDUCTION
1	Généraliser le passage au LED pour l'éclairage public	- 295 tCO ₂ e
2	Application des objectifs du PPI rénovation de la CAVP visant à atteindre 60% d'économie d'énergie dès 2030 sur les bâtiments soumis au décret tertiaire	- 858 tCO ₂ e
3	Intégration des consommations d'énergie liée à Aquaval – centre aquatique Alice Millat	+ 390 tCO ₂ e
4	Décarboner la chaleur des piscines chauffées au gaz	- 920 tCO ₂ e

- 1 683 tCO₂e

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie – Action 1

ACTION 1 – GÉNÉRALISER LE PASSAGE AU LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



SOUS-ÉTAPES

- Identifier le taux d'équipement au LED
- Réaliser des études de faisabilité
- Installer progressivement des ampoules LED sur la majorité du parc

OBJECTIFS À ATTEINDRE

100% du parc non-LED passe en LED d'ici 2030

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



Les 490 tCO₂e correspondent aux émissions générées par la consommation d'électricité du parc d'éclairage public (8 990 MWh).

Nous avons identifié que 35% du parc était actuellement au LED, représentant 2 230 MWh, et 122 tCO₂e.

Cette action considère que sur les 6 760 MWh restants (368 tCO₂e), 100% seront passés au LED d'ici 2030.

Ainsi, les émissions globales pourraient diminuer de 60%, et atteindre 195 tCO₂e.



- 295 tCO₂e

490
tCO₂e

-60%

195
tCO₂e

■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI
Taux d'équipement LED

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie – Action 2

ACTION 2 – RÉDUCTION DE 60% DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SUR LES PISCINES ET MÉDIATHÈQUES

IMPACT DE RÉDUCTION GLOBAL
45%

SOUS-ÉTAPES

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments via des travaux sur leur enveloppe
- Installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle
- Optimisation de l'exploitation des équipements
- Adaptation des locaux à un usage économe en énergie
- Incitation des occupants à adapter un comportement écoresponsable

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 60% de consommation d'énergie

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



2 020 tCO₂e ont été générées par les consommations d'énergie des bâtiments de la compétence Équipements culturels et sportifs (piscines et médiathèques). Cependant, en 2030, les piscines de Taverny et de Saint-Leu sortiront du périmètre, donc 589 tCO₂e seront supprimées. De ce fait, les objectifs de réductions des consommations ont été appliqués sur les 1 430 tCO₂e restantes.

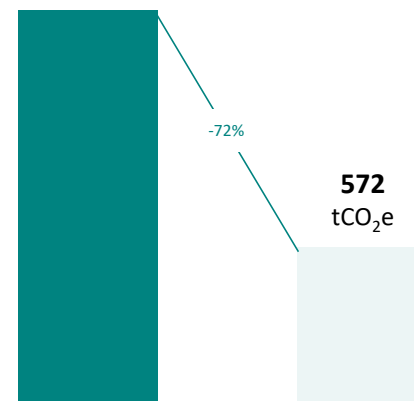
Afin d'aller au-delà des objectifs du Décret Tertiaire, la CAVP s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie de 60% sur tous les bâtiments. Nous avons simulé cette réduction sur l'ensemble des médiathèques et piscines gérées par la collectivité en 2030. Ainsi, les émissions liées aux consommations d'énergie pourraient atteindre 572 tCO₂e.

(+ 589 tCO₂e sorties du périmètre)



- 858 tCO₂

1 430 tCO₂e



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES
À définir

INDICATEURS DE SUIVI
Consommation d'énergie des bâtiments

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie – Action 3

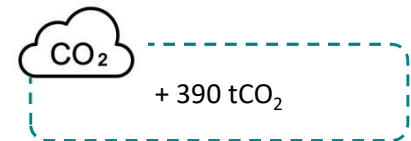
ACTION 3 – INTÉGRATION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES À AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLAT

Les consommations d'énergie du centre aquatique Alice Millat (AquaVal) ont été intégrées à la trajectoire.

Les consommations estimées qui ont été intégrées sont les suivantes :

- 1 880 MWh de d'électricité
- 3 870 MWh de gaz
- 430 MWh assurés par des panneaux solaires thermiques pour la consommation d'ECS et le préchauffage des bâches tampon des bassins, et PAC de récupération de chaleur sur eaux usées.

Les **589 tCO₂e** correspondent aux émissions associées aux consommations d'énergie des piscines de Taverny et Saint Leu. La prise en compte des consommations de la nouvelle piscine représente **980 tCO₂e**, ce qui représente une augmentation de **390 tCO₂e**.

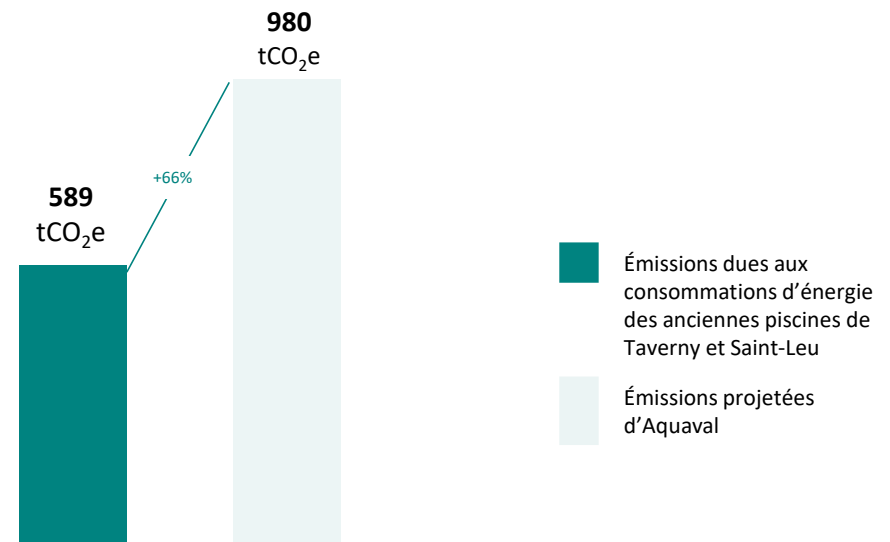


ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES
À définir

INDICATEURS DE SUIVI
Consommations d'énergie de la piscine



DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Énergie – Action 4

ACTION 4 – DÉCARBONER LA CHALEUR DES PISCINES CHAUFFÉES AU GAZ

IMPACT DE RÉDUCTION GLOBAL
48%

SOUS-ÉTAPES

- Réaliser des études de changement des modes de chauffage des piscines
- Faire des travaux de changement de modes de chauffage pour les piscines (pompe à chaleur, géothermie, réseau de chaleur, solaire thermique...)

Les **2 020 tCO₂e** concernent les émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des bâtiments de la compétence Équipements culturels et sportifs (piscines et médiathèques). Les émissions liées aux consommations de gaz de piscines représentent **1 462 tCO₂e**. Cependant, en 2030, les piscines de Taverny et de Saint-Leu sortiront du périmètre, donc **517 tCO₂e** liées à leurs consommations de gaz seront supprimées. De ce fait, les objectifs de réductions des consommations ont été appliqués sur les **945 tCO₂e** restantes.

Si des travaux de changement des modes de chauffage sont effectués sur l'ensemble des piscines en service en 2030, pour privilégier un chauffage par pompe à chaleur, les émissions pourraient diminuer de 97% et atteindre **25 tCO₂e**.

Cette action aurait un impact de 48% dans l'atteinte des objectifs finaux, et donc sur la trajectoire globale de réduction des émissions de la collectivité.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'ensemble des piscines chauffées au gaz passent en chauffage par pompe à chaleur

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



945
tCO₂e



-97%

25
tCO₂e



CO₂

- 920 tCO₂

■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Mix de consommation des piscines

INTÉGRATION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AU DÉMÉNAGEMENT DANS LE NOUVEAU SIÈGE

D'ici 2025, les agents de la collectivité auront déménagé dans un nouveau siège, et occuperont 3837 m². Cette surface a été amortie et ajouté aux émissions de l'action 1 (Immobilisations). Mais les consommations d'énergie n'ont pas été simulés, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le projet s'inscrit dans une démarche environnementale suivant le référentiel Bâtiment Durable Francilien (BDF). La construction du nouveau siège est conforme à la réglementation environnementale RE2020 – 10%. Les objectifs de performance énergétique suivants devront être respectés :

- Conception bioclimatique : Bbio projet < Bbio max - 10%
- Consommation d'énergie du bâtiment: Cep projet < Cep max – 10%

De plus, de nouveaux équipements seront utilisés et mis en place pour le confort d'été : protections solaires, brasseurs d'air, refroidissement adiabatique, puits climatiques. L'indicateur de confort estival DH sera respecté.

De ce fait, le bâtiment, bien que plus grand, consommera moins d'énergie que le bâtiment actuel. Ainsi, les émissions de CO₂e liées à l'occupation des bureaux diminueront.

L'estimation des émissions liées aux consommations d'énergie pour le fonctionnement et le chauffage est possible, mais le calcul ne serait pas représentatif des efforts réalisés, car les consommations d'énergie liées à l'utilisation des bureaux actuels (2023) et utilisées dans le cadre du Bilan Carbone ont été sous-estimées.

Ainsi, afin d'estimer un plan de transition qui ne fausserait pas les efforts réalisés par la CAVP dans le cadre de ce déménagement, il a été choisi de ne pas intégrer d'estimation, qui ne représenterait pas les efforts réalisés.

De ce fait, lors de l'actualisation du Bilan Carbone, une baisse des consommations d'énergie pourra être représentée, grâce aux données réelles de consommation du nouveau siège, et viendra compléter les efforts réalisés par la CAVP et détaillés dans ce plan de transition.

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

INDICATEURS DE SUIVI

Consommations d'énergie du nouveau siège

PILOTES

À définir

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations**
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité
 - e. Alimentation
 - f. Déchets

I DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Immobilisations - Récapitulatif

L'application de l'ensemble des actions décrites sur les pages suivantes engendrerait une augmentation de **9%** des émissions générées par les immobilisations de la collectivité.

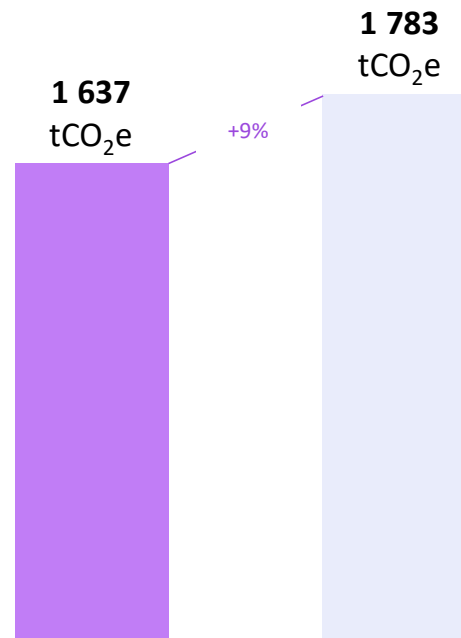
Ainsi, les émissions passeraient de **1 637 tCO₂e** à **1 783 tCO₂e**.

CO₂
+ 145 tCO₂e

Le poste Immobilisations comprend les émissions liées à l'immobilisation des bâtiments, de la voirie, des véhicules, des équipements informatiques de la collectivité.

Compétences concernées :

- Assainissement
- Énergie
- Moyens généraux
- Aménagement de l'espace
- Transports
- Équipements sportifs et culturels



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Immobilisations – Liste des actions

ACTIONS		POTENTIELS DE RÉDUCTION
1	Déménagement dans le nouveau siège	+ 23 tCO ₂ e
2	Construction du centre aquatique Aquaval	+ 58 tCO ₂ e
3	Immobilisation des travaux liés aux changements des modes de chauffages des piscines	+ 136 tCO ₂ e
4	Optimiser l'usage des véhicules	- 72 tCO ₂ e

+ 145 tCO₂e

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Immobilisations – Action 1

ACTION 1 – DÉMÉNAGEMENT DANS LE NOUVEAU SIÈGE

Les 1637 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'ensemble des immobilisations de la CAVP, dont le siège de Beauchamp, de 1586 m².

Les 1660 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'ensemble des immobilisations de la CAVP, une fois le déménagement dans le nouveau siège effectué. Ainsi, 4237 m² ont été immobilisés sur 50 ans.

Le nouveau siège intégrera également le nouveau CSU. De ce fait, le CSU de Franconville a été supprimé des bâtiments immobilisés en 2030.

ÉCHÉANCES

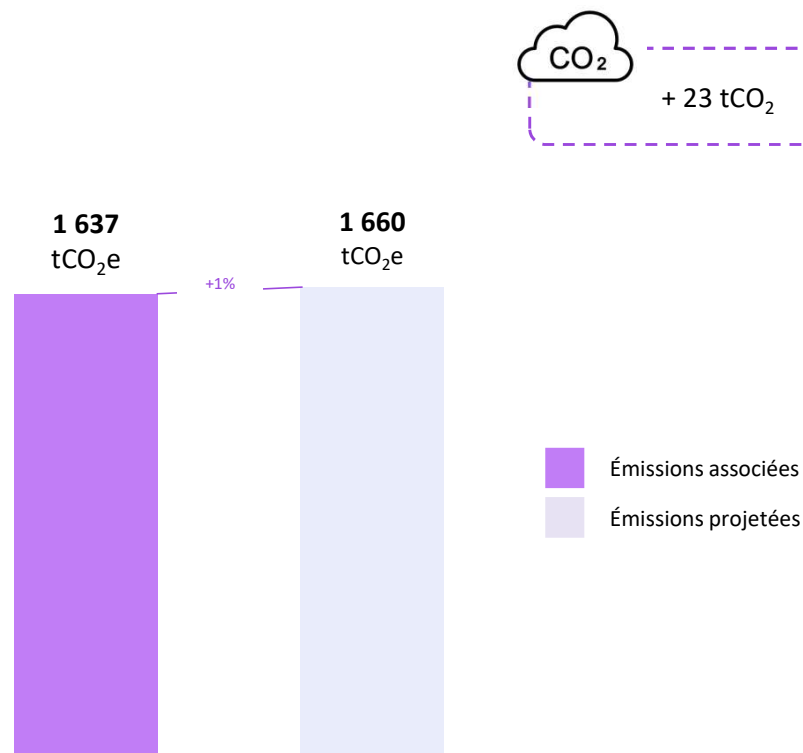
- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces des bâtiments occupés par la CAVP

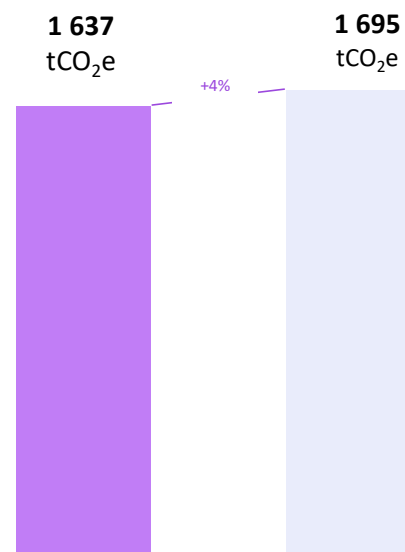


ACTION 2 – CONSTRUCTION D'AQUAVAL

Les 1637 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'ensemble des immobilisations de la CAVP, dont l'ancienne piscine intercommunale de Taverny, de 2518m².

Les 1695 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'ensemble des immobilisations de la CAVP, une fois le centre aquatique Aquaval de 8300 m² construit. La construction a été immobilisée sur 50 ans, comme l'ensemble des bâtiments de la collectivité.

De plus, les anciennes piscines qui seront fermées ont été supprimées des bâtiments immobilisés en 2030 (Saint Leu et Taverny).



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces des bâtiments occupés par la CAVP

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Immobilisations – Action 3

ACTION 3 – IMMOBILISATION DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE MODES DE CHAUFFAGE DES PISCINES

Les 1637 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'ensemble des immobilisations de la CAVP.

L'action 5 sur le poste Énergie prévoit des travaux de changement de mode de chauffage des piscines, pour réduire les émissions liées aux consommations d'énergie sur le long terme. Ces travaux ont été intégrés à la trajectoire des émissions de la collectivité, sur les piscines suivantes :

- Herblay
- Montigny-les-Cormeilles
- Cormeilles en Parisis
- Pierrelay

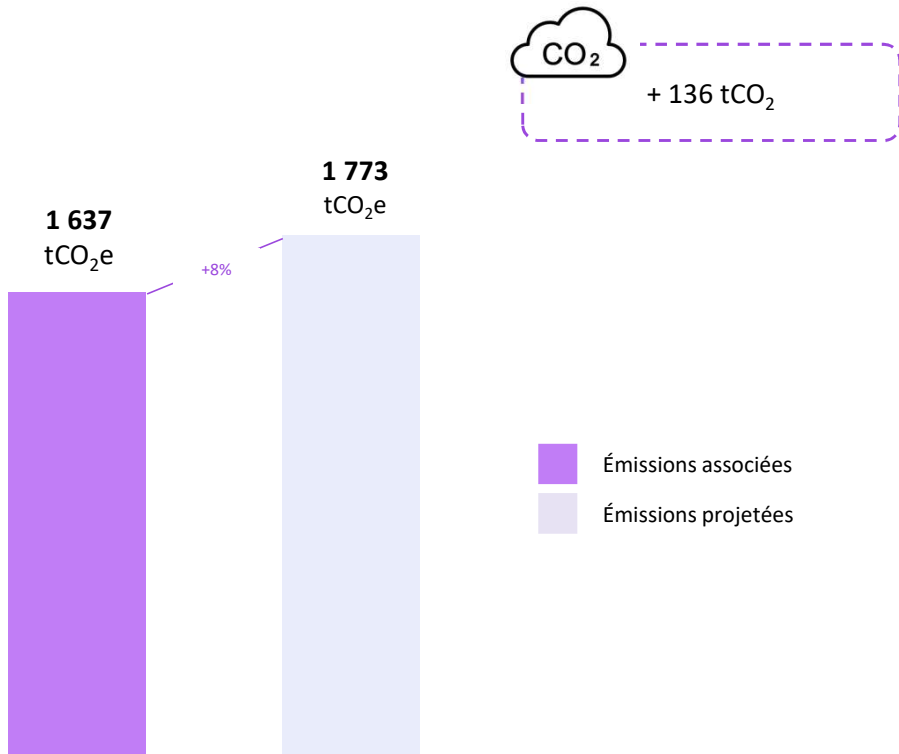
La piscine de Sannois n'a pas été inclus car elle est rattachée au réseau de chaleur. Les travaux ont été immobilisés sur 20 ans. Ainsi, les émissions augmentent de 136 tCO₂e (à mettre en rapport avec les 920tCO₂e que les travaux permettent d'éviter).

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES
À définir

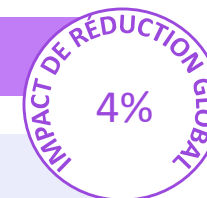
INDICATEURS DE SUIVI
Surfaces des bâtiments occupés par la CAVP



DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Immobilisations – Action 4

ACTION 4 – OPTIMISER L'USAGE DES VÉHICULES



SOUS-ÉTAPES

- Allonger la durée de vie des véhicules existants pour sortir progressivement les véhicules du parc
- Mettre en place une gestion raisonnée du parc de véhicule (allongement de la durée d'utilisation, remplacement seulement si nécessité)
- Réduire la flotte de 10 véhicules d'ici 2030 (après le passage de l'ensemble de la flotte en véhicules électriques (hybride pour la police))

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Garder un nombre constant, voire moins important, de véhicules dans la flotte

IMPACT DE RÉDUCTION

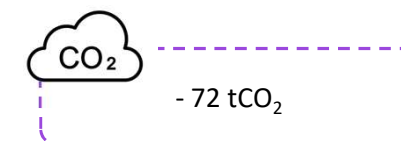
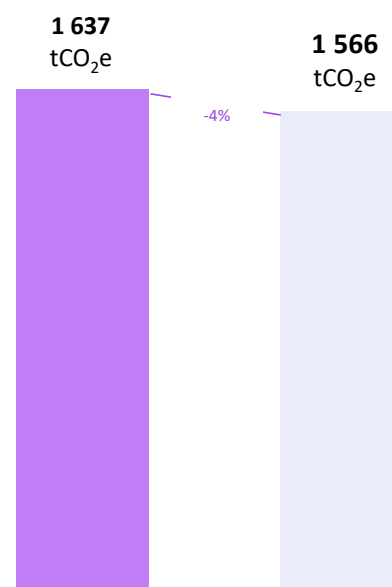


FAISABILITÉ



Les 1 637 tCO₂e représentent l'ensemble des émissions liées au poste des immobilisations pour la CAVP. Au sein de ce poste, la flotte automobile compte pour 72 tCO₂e.

Si, d'ici 2030, la CAVP adopte une gestion raisonnée de son parc de véhicules, et que le nombre de véhicules est inchangé en 2030, alors les émissions du poste pourraient réduire de 4%, et atteindre 1 566 tCO₂e. Cette réduction n'est pas atteignable à court terme car les émissions liées à l'immobilisation des véhicules sont verrouillées sur 5 ans.



ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de véhicules dans la flotte

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

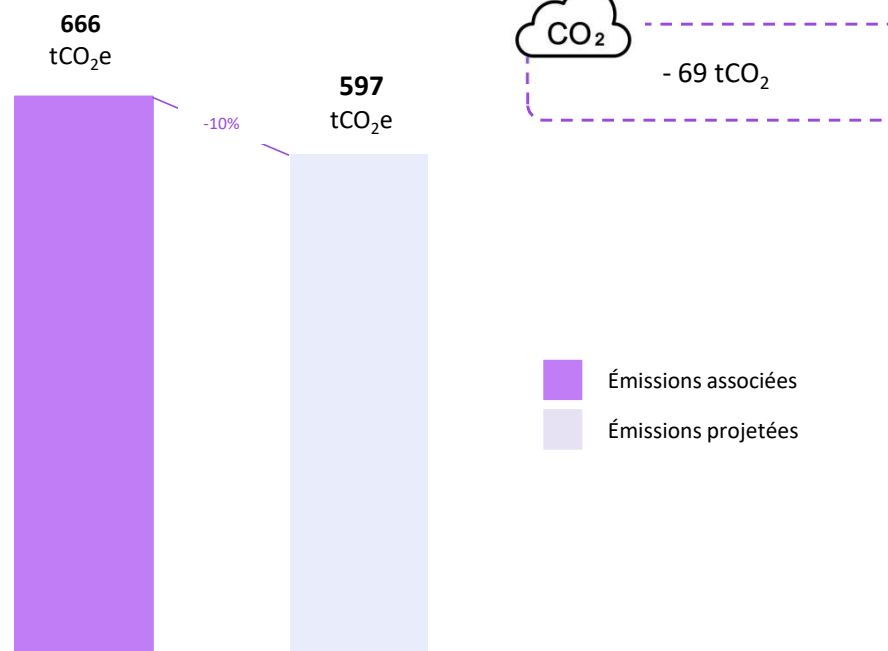
Immobilisations – Zoom

ZOOM– FIN DE L'IMMOBILISATION DES MÉDIATHÈQUES EN 2031

Les **666 tCO₂e** correspondent aux émissions liées à l'immobilisation de tous les bâtiments de la CAVP. En 2031, la durée d'immobilisation des médiathèques construites en 1980 sera écoulee. Par conséquent, les émissions relatives aux médiathèques de la CAVP sortiront du Bilan Carbone, qui diminuera de 69 tCO₂e.

Cette fin d'immobilisation concerne les bâtiments suivants :

- Médiathèque André Malraux Ermont
- Médiathèque Maurice Genevoix Eaubonne
- Médiathèque Georges Brassens Montigny-Lès-Cormeilles
- Médiathèque Jean d'Ormesson le Plessis-Bouchard
- Annexe Bibliothèque d'Ermont



ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces des bâtiments de la CAVP et durée d'immobilisation

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. **Achats de biens et services**
 - d. Mobilité
 - e. Alimentation
 - f. Déchets

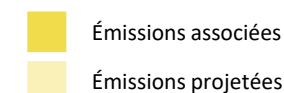
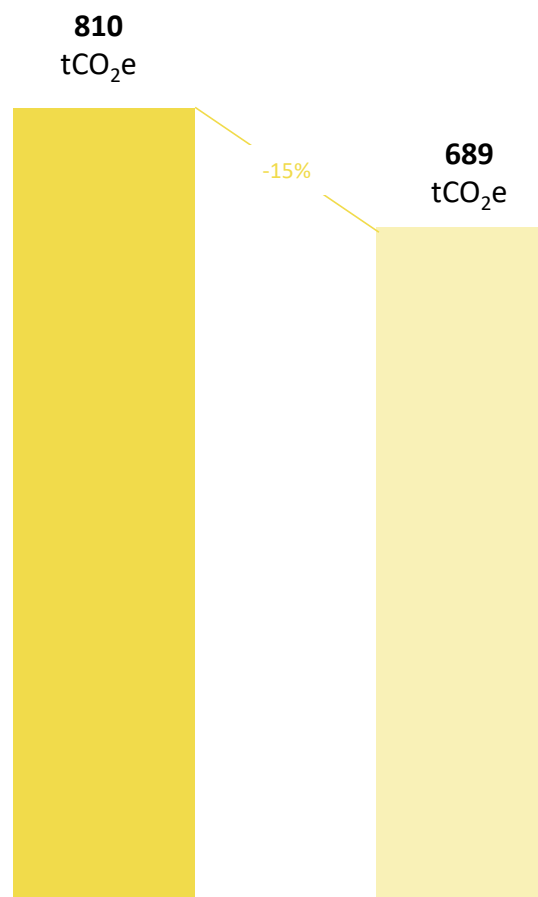
DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Achats de biens et services - Récapitulatif

L'application de l'ensemble des actions décrites sur les pages suivantes, et le respect des objectifs donnés permettraient de réduire de **15%** les émissions générées par ces achats, par rapport à 2022.

Ainsi, les émissions passeraient de **810 tCO₂e** à **689 tCO₂e**.

L'effort réalisé sur ce poste aurait un impact de **8%** par rapport à l'effort global à fournir pour atteindre les objectifs de 2030.



Le poste Achats de biens et services comprend les émissions liées à diverses prestations de services et divers types de biens acquis par la collectivité.

Compétences concernées :

- Énergie
- Moyens généraux
- Aménagement de l'espace
- Transports
- Équipements sportifs et culturels

ACTION 1 – INSTAURER UN SUIVI RIGoureux DES ACHATS

SOUS-ÉTAPES

- Organiser une journée de sensibilisation afin de mettre en place la gouvernance du suivi des achats au sein de chaque direction / service
- Réaliser un état des lieux du matériel existant, et qualifier son état (utilisable, réparable, inutile / inutilisable)
- Identifier les besoins futurs et étudier les possibilités de réaffectation de matériel en interne
- Estimer les émissions associées aux besoins futurs (remplacement de matériel, achat de nouveaux équipements, nouvelles prestations de services...)
- Fixer un budget carbone annuel pour les achats, pour atteindre progressivement le budget carbone de 2030 (689 tCO₂e)

PILOTES

Direction de la Transition Écologique
Direction de la Commande Publique

INDICATEURS DE SUIVI

Quantités de matériel utilisé / utilisable / réparable / inutile
Émissions annuelles liées aux achats

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Quantitatifs

-15% d'émissions d'ici 2030

Qualitatifs

Déterminer un mode de gouvernance pour le suivi des achats (réfèrent par direction)

Avoir un inventaire détaillé sur la situation du matériel existant

Établir un budget carbone pour les différents types d'achats

Estimer les émissions associées à chaque type d'achat envisagé

ACTION 2 – METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ DES ACHATS

SOUS-ÉTAPES

- Pour le matériel précédemment identifié comme utilisable : allonger sa durée de vie en le réaffectant en interne, sur des postes moins demandant en performance (exemple : un ordinateur rendu non performant pour le siège peut être réaffecté vers les médiathèques ou les piscines où l'usage est moindre)
- Pour le matériel précédemment identifié comme réparable : faire un audit de réparation afin de comprendre les besoins et les compétences nécessaires
- Mettre en place un processus d'entretien préventif, pour prolonger la durée de vie du matériel utilisable
- Externaliser l'entretien et la réparation du matériel en trouvant des acteurs sur le territoire
- Réaffecter le matériel réparé
- Dans le cadre du déménagement dans le nouveau siège, maximiser le réemploi du matériel existant, pour ne pas générer de nouveaux déchets

PILOTES

Direction de la Transition Écologique
Direction de la Commande Publique
Référént dans chaque direction

INDICATEURS DE SUIVI

Quantités de matériel utilisé / utilisable / réparable / inutile
Émissions annuelles liées aux achats
Gains économiques liés à la réaffectation

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Quantitatifs

- 15% d'émissions d'ici 2030
- 100% du matériel utilisable est réaffecté en interne en 2030
- 100% du matériel réparé est réaffecté en 2030

Qualitatifs

- Organiser le processus de réparation en interne
- Trouver des prestataires externes

ACTION 3 – INTÉGRER DES CLAUSES ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX AUX NOUVEAUX MARCHÉS

SOUS-ÉTAPES

- Retravailler le sourcing des achats et étudier les alternatives (leasing, reconditionné...), en imposant l'utilisation de label écoresponsable dans les marchés (indice de réparabilité, écolabel européen, NF environnement...)
- Intégrer des clauses de critères environnementaux : obligation de calcul des émissions associées et évitées par les prestataires
- Intégrer la notion de cycle de vie dans les marchés : transparence sur la fin de vie si assurée par les prestataires
- Pour chaque type d'achat, étudier les différentes étapes du cycle de vie (production, utilisation, fin de vie), afin de comprendre quelles sont les étapes les plus émissives
- Appliquer des critères de sélection fort sur les étapes de cycle de vie les plus émissives selon le marché

PILOTES
DAJ
Service prescripteur (opérationnel)

INDICATEURS DE SUIVI
% de marchés ayant fait l'objet d'une analyse approfondie sur le besoin et les critères environnementaux à respecter
Poids moyens des critères de cycle de vie dans les offres

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Quantitatifs
100% des marchés font l'objet d'analyse approfondie sur le besoin et les critères environnementaux à respecter

Qualitatifs
Créer un portage politique fort
Former des personnes à l'ACV
Créer un référentiel de fournisseurs répondant aux objectifs environnementaux

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Achats de biens et services – Action 4

ACTION 4 – SENSIBILISER LES ÉLUS À LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

SOUS-ÉTAPES

- Organiser une délibération fixant le cadre d'orientation politique de la commande publique durable pour la collectivité
- Sensibiliser les élus lors de la commission d'analyse des offres, et lors de la présentation de la procédure par la DAJ
- Communiquer sur la mise en place du protocole établi sur les trois premières actions

PILOTES
DAJ
Service prescripteur (technique)

INDICATEURS DE SUIVI
Questionnaire de satisfaction
% des marchés attribués avec clauses DD
Volume financier des marchés avec clauses DD

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Quantitatifs

50% de critères et clauses Développement Durable dans les marchés

Qualitatifs

Créer une culture commune autour des critères et clauses Développement Durable
Formaliser un protocole strict pour la sélection des marchés

Diapositive 51

RM0

À valider avec commande publique

Romane Mandonnet; 2024-04-03T10:02:48.420

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité**
 - e. Alimentation
 - f. Déchets

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Mobilité - Récapitulatif

L'application de l'ensemble des actions décrites sur les pages suivantes, et le respect des objectifs donnés permettraient de réduire de **41%** les émissions générées par les déplacements professionnels et domicile-travail.

Ainsi, les émissions passeraient de **512 tCO₂e** à **304 tCO₂e**.

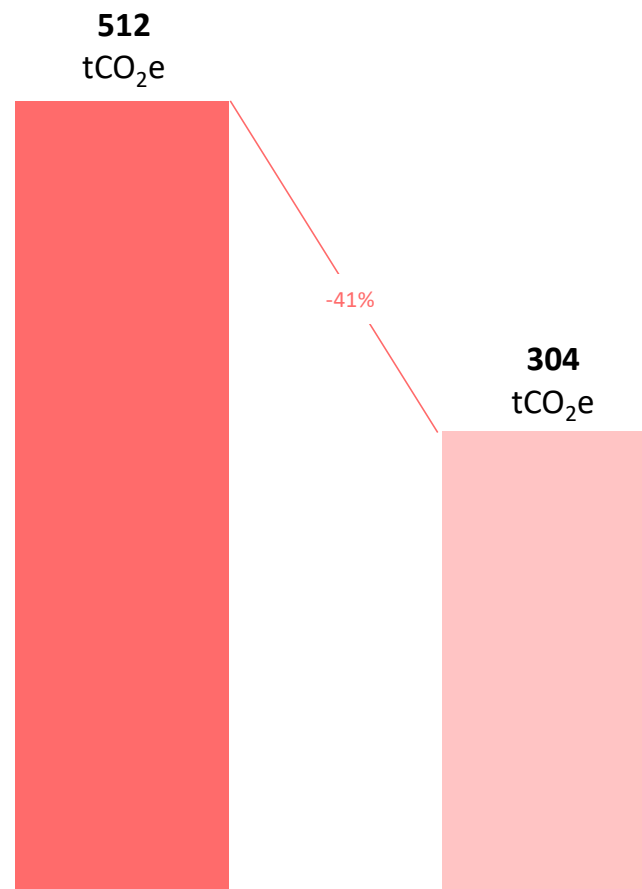
L'effort réalisé sur ce poste aurait un impact de **13%** par rapport à l'effort global à fournir pour atteindre les objectifs de 2030.

Le poste Mobilité comprend les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents, aux déplacements professionnels, aux déplacements pour le curage (Assainissement), et au réseau de transport en commun et navettes scolaires (Transports et Équipements culturels et sportifs).

Seule la compétence Moyens généraux serait concernée par les actions décrites sur les pages suivantes, car les déplacements domicile-travail et professionnels y ont été rattachés.



- 208 tCO₂e



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Mobilité – Liste des actions

	ACTIONS	POTENTIELS DE RÉDUCTION
1	Déplacements professionnels : changer le mix de km parcourus	- 50 tCO ₂ e
2	Déplacements professionnels : promouvoir le co-voiturage	- 5 tCO ₂ e
3	Déplacements domicile-travail : changer le mix de km parcourus	- 112 tCO ₂ e
4	Déplacements domicile-travail : promouvoir le co-voiturage	- 24 tCO ₂ e
5	Former à l'écoconduite	- 17 tCO ₂ e

- 208 tCO₂e

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Mobilité – Action 1

ACTION 1 – DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : CHANGER LE MIX DE KILOMÈTRES PARCOURUS



Les 90 tCO₂e correspondent aux émissions liées aux 580 850 km parcourus par les agents lors des déplacements professionnels en 2022. Les modes de transport sont répartis selon le premier graphique.

Les émissions de ce poste peuvent être réduites de 55% et atteindre 40 tCO₂e si, à kilomètres constants, la répartition des modes de transport pour les déplacements professionnels suit les objectifs décrits sur le deuxième graphique.

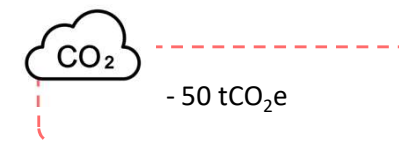
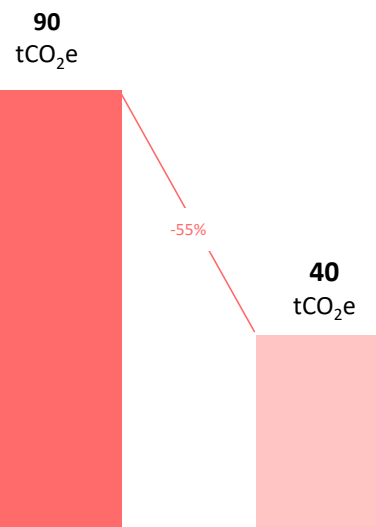
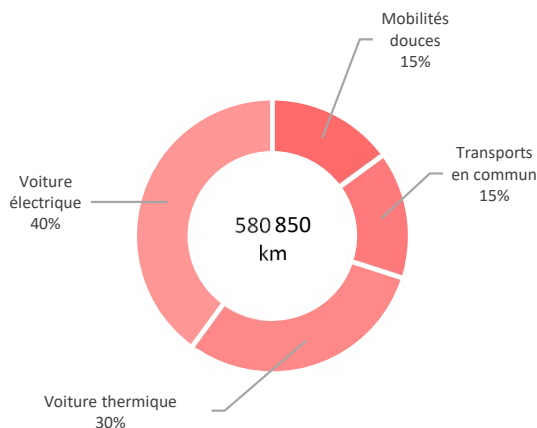
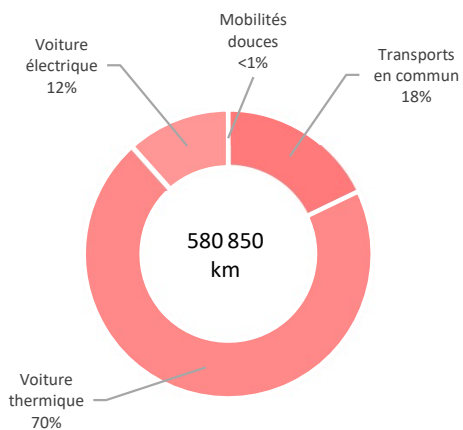
OBJECTIFS À ATTEINDRE
15% des déplacements professionnels se font en transport en commun en 2030, 15% à vélo, et 40% en voiture électrique

IMPACT DE RÉDUCTION ● ○ ○ ○ ○

FAISABILITÉ ● ● ● ● ○

Répartition des km parcourus en 2022, générant 90 tCO₂e

Nouvelle répartition des parcours, générant 40 tCO₂e



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES
Services techniques / Direction des services

INDICATEURS DE SUIVI
Nombre de kilomètres parcourus en fonction des différents modes de transport

1.1

ATTEINDRE 15% DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOUS-ÉTAPES

- Faire une cartographie des déplacements professionnels courants
- Pour chaque type de déplacement professionnel courant, étudier la possibilité d'utiliser le réseau de transport en commun, et renseigner cette information
- Adapter les temps de trajet prévus et prendre en charge les frais de transport

1.2

ATTEINDRE 15% DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS RÉALISÉS EN VÉLO

SOUS-ÉTAPES

- Faire une cartographie des déplacements professionnels courants
- Pour chaque type de déplacement professionnel courant, étudier la possibilité de s'y rendre à vélo
- Augmenter la flotte de vélos mis à disposition des agents
- Organiser des journées de formation de sécurité routière à vélo
- Adapter les temps de trajet prévus
- Améliorer la quantité et la qualité du stationnement vélo
- Mettre à disposition les infrastructures adéquates (vestiaires et douches)

1.3

ATTEINDRE 40% DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS RÉALISÉS EN VOITURE ÉLECTRIQUE

SOUS-ÉTAPES

- Électrifier la flotte en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules électriques
- Mettre à disposition plus de bornes de recharge et de places de parking exclusivement réservées à ces véhicules
- Modifier le logiciel de réservation pour réserver un véhicule électrique en priorité

ACTION 2 – DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : PROMOUVOIR LE CO-VOITURAGE



SOUS-ÉTAPES

- Mutualiser les déplacements professionnels réalisés en voiture en créant un fichier de partage des informations sur chaque déplacement (lieux, horaire, nombre de personne dans la voiture)
- Intégrer un espace d'inscription pour chaque personne devant un réaliser un déplacement dans la même zone et au même moment
- Adapter les déplacements en fonction des disponibilités rendues publiques sur le fichier

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le co-voiturage est mis en place sur un quart des déplacements professionnels réalisés en voiture

IMPACT DE RÉDUCTION



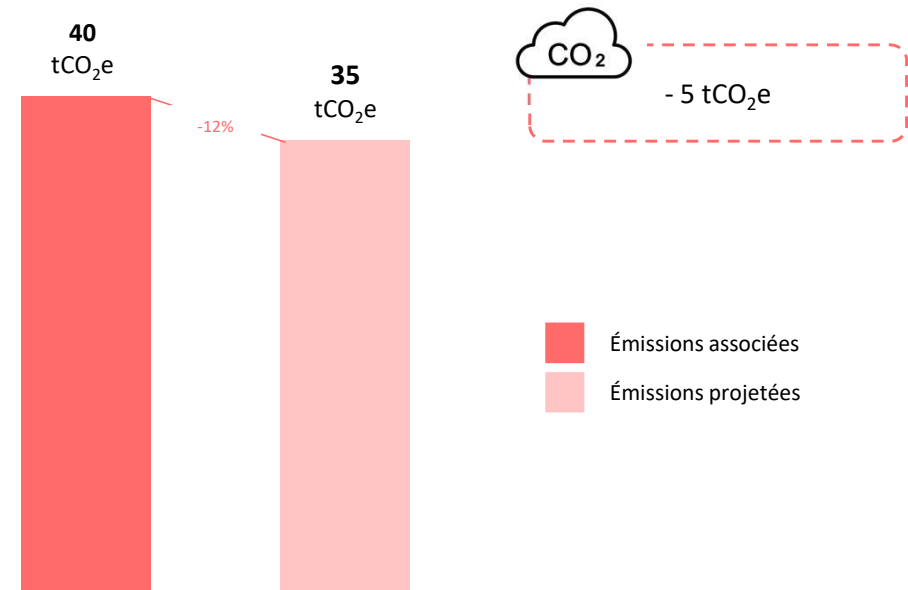
FAISABILITÉ



Les 40 tCO₂e correspondent aux émissions liées au changement de la répartition des km parcourus, en fonction des objectifs déterminés en Action 1.

En plus de l'action 1, l'action 2 permet de réduire de 9% les km parcourus sur une année, consommer moins de carburant, et émettre 12% d'émissions de gaz à effet de serre en moins, pour ainsi atteindre 35 tCO₂e. Ainsi, les actions 1 et 2 cumulées permettent d'atteindre 55 097 km parcourus pour les déplacements professionnels, répartis de la manière suivante :

- Transports en commun : 16% des km, pour près de 1 tCO₂e
- Mobilités douces : 16% des km, pour moins de 1 tCO₂e
- Voiture thermique : 29% des km, pour 34 tCO₂e
- Voiture électrique : 38% des km, pour moins de 1 tCO₂e



ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Km parcourus en voiture pour les déplacements professionnels

ACTION 3 – DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL : CHANGER LE MIX DE KILOMÈTRES PARCOURUS

IMPACT DE RÉDUCTION GLOBAL
7%

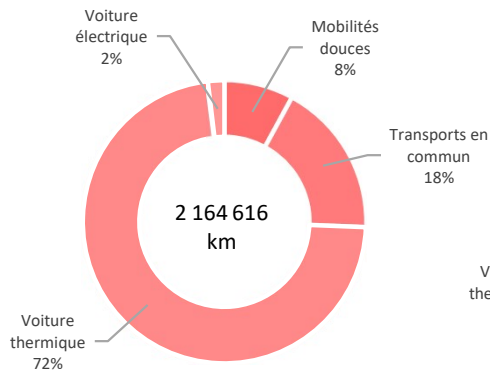
Les 327 tCO₂e correspondent aux émissions liées aux 2 164 616 km parcourus par les agents lors de leurs déplacements domicile-travail en 2022. Les modes de transport sont répartis selon le premier graphique.

Les émissions de ce poste peuvent être réduites de 34% et atteindre 216 tCO₂e si, à kilomètres constants, la répartition des modes de transport pour les déplacements professionnels suit les objectifs décrits sur le deuxième graphique.

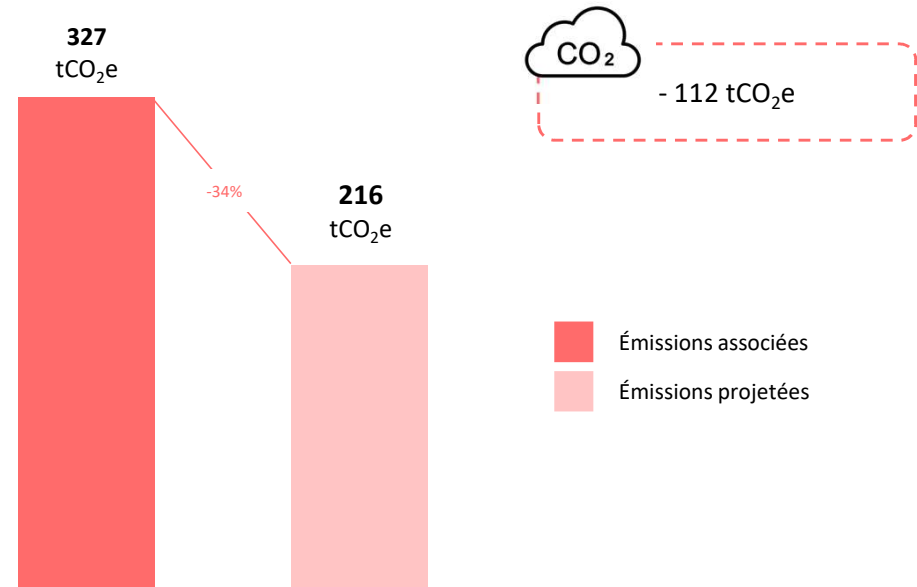
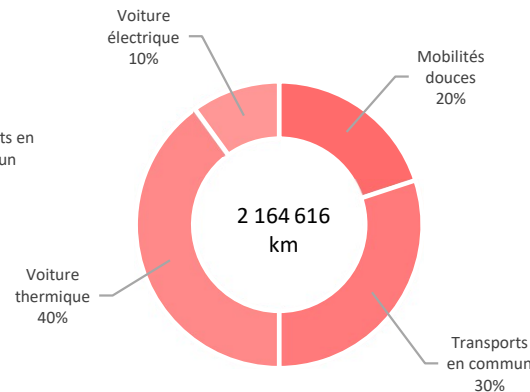
OBJECTIFS À ATTEINDRE
30% des déplacements domicile-travail se font en transport en commun en 2030, 20% à vélo ou à pied, et 10% en voiture électrique



Répartition des km parcourus en 2022, générant 327 tCO₂e



Nouvelle répartition des parcours, générant 216 tCO₂e



- ÉCHÉANCES**
- Court terme (2025)
 - Moyen terme (2030)
 - Long terme (2050)

- PILOTES**
Services techniques / Direction des services / Communication
- INDICATEURS DE SUIVI**
Nombre de kilomètres parcourus en fonction des différents modes de transport

3.1

ATTEINDRE 30% DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOUS-ÉTAPES

- Réfléchir à l'implantation des bureaux à proximité de gare, ce qui est déjà le cas pour le nouveau siège
- Prendre en charge le remboursement des titres de transport à 100%
- Aménager les horaires de travail en fonction des horaires d'arrivée des transports en commun

3.2

ATTEINDRE 20% DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL RÉALISÉS EN VÉLO

SOUS-ÉTAPES

- Évaluer l'impact du forfait mobilité durable sur 2023
- Rassembler les informations sur les subventions et aides à l'achat de vélo, et les communiquer aux agents
- Augmenter la quantité de places vélo sur les parkings des infrastructures de la collectivité
- Améliorer la qualité du stationnement vélo (sécurité, à l'abri des intempéries...)
- Mettre à disposition les infrastructures adéquates (vestiaires, douches...)

3.3

ATTEINDRE 10% DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL RÉALISÉS EN VOITURE ÉLECTRIQUE

SOUS-ÉTAPES

- Communiquer sur les aides existantes pour l'accompagnement au remplacement des véhicules thermiques personnels par des véhicules à motorisation électrique
- Installer des bornes de recharge sur les parkings des infrastructures de la collectivité
- Proposer la recharge gratuite aux bornes des parkings de la collectivité
- Augmenter progressivement le nombre d'emplacements réservés aux voitures électriques

ACTION 4 – DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL : PROMOUVOIR LE CO-VOITURAGE



SOUS-ÉTAPES

- Créer une plateforme de mise en lien des covoitureurs en intégrant une cartographie des lieux de départs et d'arrivées des agents
- Organiser des actions de sensibilisation et de communication sur les bénéfices et aides dont les agents peuvent bénéficier
- Être flexible sur les horaires, lissés sur le mois
- Autoriser le stationnement des véhicules professionnels dans des lieux hors siège et domicile (parking de gare)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le co-voiturage est mis en place sur un quart des déplacements domicile-travail réalisés en voiture

IMPACT DE RÉDUCTION



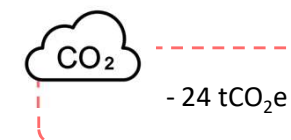
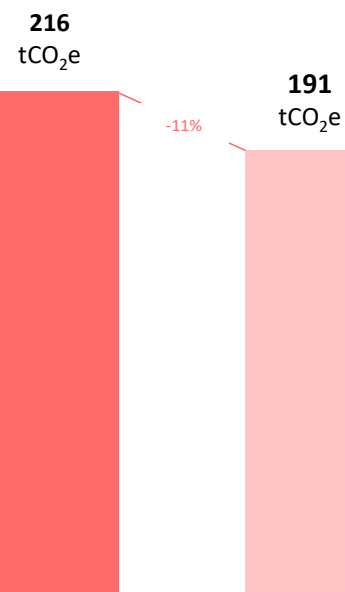
FAISABILITÉ



Les 216 tCO₂e correspondent aux émissions liées au changement de la répartition des km parcourus, en fonction des objectifs déterminés en Action 3.

En plus de l'action 3, l'action 4 permet de réduire de 8% les km parcourus sur une année, consommer moins de carburant, et émettre 11% d'émissions de gaz à effet de serre en moins, pour ainsi atteindre 191 tCO₂e. Ainsi, les actions 3 et 4 cumulées permettent d'atteindre 2 002 270 km pour les déplacements domicile-travail, répartis de la manière suivante :

- Transports en commun : 32% des km, pour 22 tCO₂e
- Mobilités douces : 21% des km, pour moins de 1 tCO₂e
- Voiture thermique : 37% des km, pour 150 tCO₂e
- Voiture électrique : 9% des km, pour 20 tCO₂e



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Km parcourus en voiture pour les déplacements domicile-travail

ACTION 5 – FORMER À L'ÉCOCONDUITE



SOUS-ÉTAPES

- Organiser des journées de sensibilisation pour former les agents aux principes de l'écoconduite :
 - Réduire son utilisation de la voiture
 - Respecter les rythmes de passage de vitesse
 - Réduire sa vitesse moyenne de 10 km/h
 - Conduire sans à-coups
 - Utiliser le frein moteur

OBJECTIFS À ATTEINDRE

100% des agents sont formés et 70% respectent les principes de l'écoconduite

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



Les 204 tCO₂e correspondent aux émissions liées à l'utilisation des voitures électriques et thermiques lors des déplacements professionnels et domicile-travail, une fois les actions 1, 2, 3 et 4 comptabilisées.

Respecter les principes de l'écoconduite permet de réduire ses consommations de carburant, et ses émissions de gaz à effet de serre de 8%. Ainsi, si l'ensemble des agents de la CAVP utilisant des voitures sont formés, et que 70% d'entre eux respectent les principes de l'écoconduite, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage des voitures pourraient réduire de 8%, et atteindre 187 tCO₂e. Ce sont 17 tCO₂e qui peuvent alors être évitées.

204
tCO₂e



187
tCO₂e



-8%



- 17 tCO₂

■ Émissions associées
■ Émissions projetées

ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

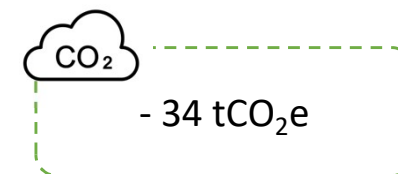
Nombre de personnes formées

SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité
 - e. **Alimentation**
 - f. Déchets

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Alimentation - Récapitulatif



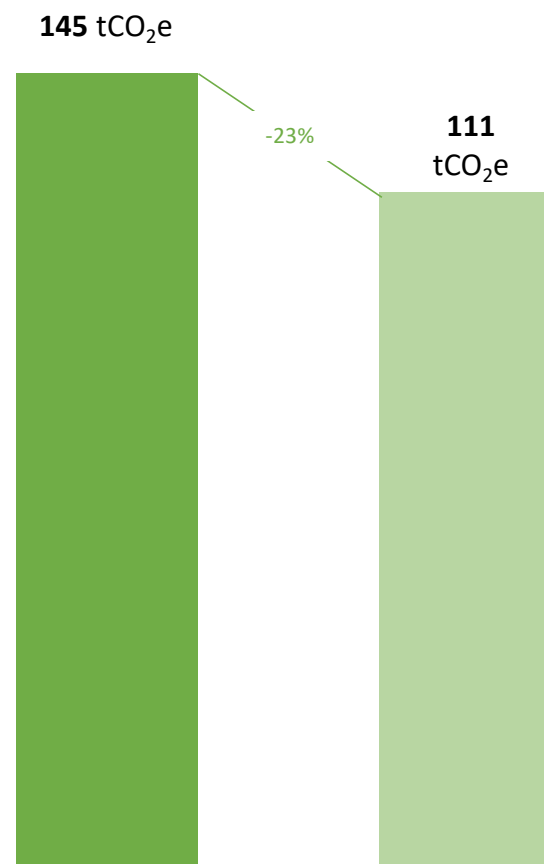
L'application de l'action décrite sur la page suivante, et le respect des objectifs donnés permettraient de réduire de **23%** les émissions générées par l'alimentation des agents sur leur temps de travail.

Ainsi, les émissions passeraient de **145 tCO₂e** à **111 tCO₂e**.

L'effort réalisé sur ce poste aurait un impact de **2%** par rapport à l'effort global à fournir pour atteindre les objectifs de 2030.

Le poste Alimentation comprend les émissions liées à la consommation de repas des agents sur leur temps de travail.

L'ensemble de ces émissions a été affecté à la compétence Moyens Généraux.



■ Émissions associées
■ Émissions projetées

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Alimentation – Action 1

ACTION 1 – REMPLACER LES REPAS À BASE DE VIANDE EN REPAS VÉGÉTARIENS



SOUS-ÉTAPES

- Sensibiliser les agents à l'impact climatique de l'alimentation grâce à des actions de communication par mail ou dans l'espace de restauration
- Mettre en place des séminaires et/ou temps d'échange sur l'alimentation et son impact (santé et climat)
- Créer des partenariats avec des restaurants locaux proposant des alternatives végétariennes

Les 145 tCO₂e correspondent aux émissions liées à la consommation de repas suivant cette répartition en 2022 :

- Repas végétariens : 27%, pour 10 tCO₂e
- Repas à base de viande blanche : 37%, pour 37 tCO₂e
- Repas à base de poisson : 20%, pour 20 tCO₂e
- Repas à base de viande rouge : 17%, pour 78 tCO₂e

Les émissions de ce poste peuvent réduire de 23% et atteindre 111 tCO₂e si la consommation de repas suit la répartition suivante :

- Repas végétariens : 50%, pour 19 tCO₂e
- Repas à base de viande blanche : 25%, pour 25 tCO₂e
- Repas à base de poisson : 14%, pour 14 tCO₂e
- Repas à base de viande rouge : 11%, pour 53 tCO₂e

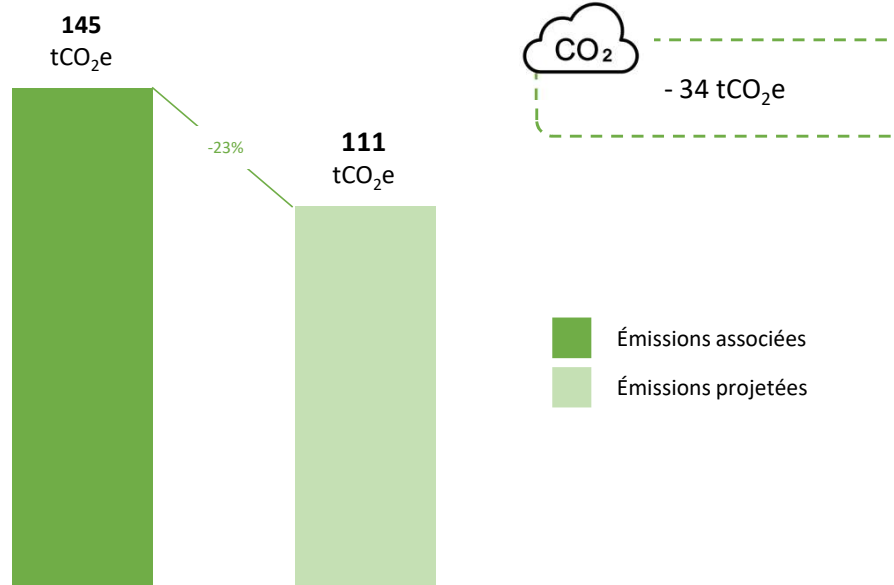
OBJECTIFS À ATTEINDRE

50% des repas consommés par les agents sur leur temps de travail sont des repas végétariens

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



ÉCHÉANCES

- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

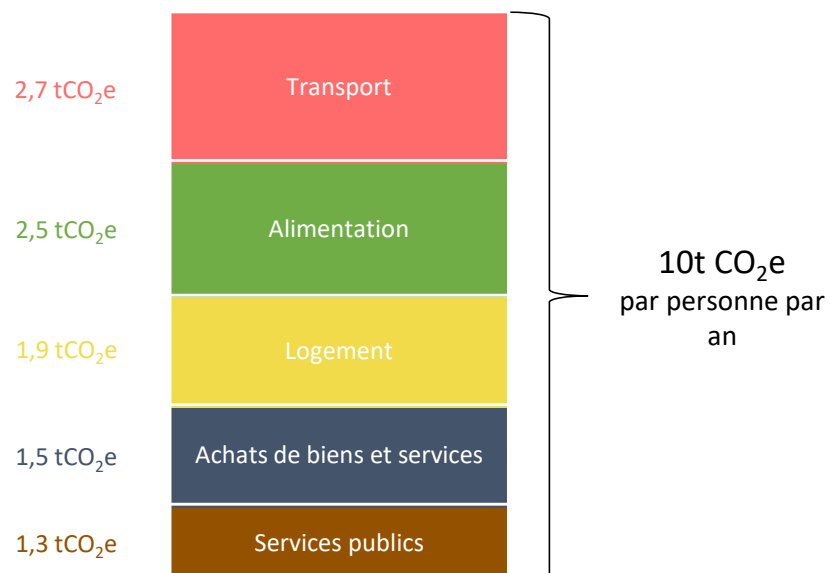
Repas consommés par les agents sur leur temps de travail

ZOOM– L'IMPACT DE L'ALIMENTATION À L'ÉCHELLE LOCALE ET INDIVIDUELLE

À l'échelle de la collectivité, la restauration des agents sur leur temps de travail représente 2% des émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre Patrimoine et Compétences.

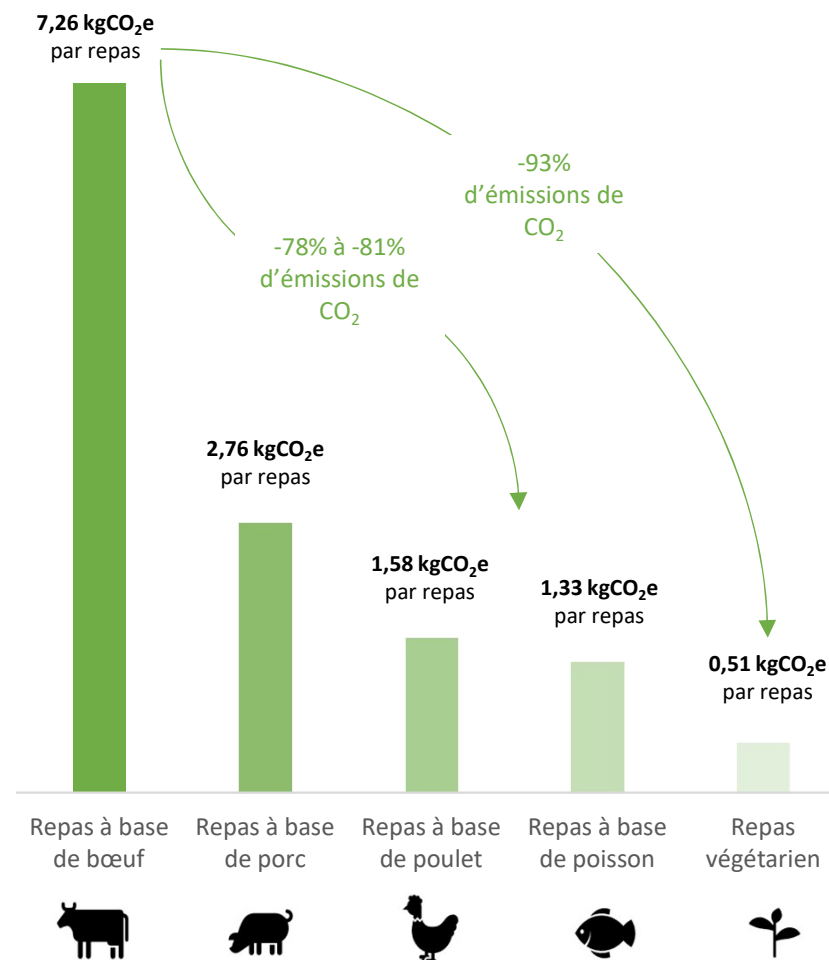
Cependant, à l'échelle individuelle, l'alimentation est un des principaux postes d'émissions, et également celui sur lequel des leviers d'action efficaces peuvent facilement être mis en place, notamment en ce qui concerne la composition des repas.

Émissions annuelles individuelles en France



Source : MyCO₂e

Émissions de CO₂e par repas consommé



SOMMAIRE

1. Méthode Bilan Carbone®
2. Périmètre d'étude
3. Résultats
4. Objectifs de réduction des émissions de GES
5. **Détail du plan d'action**
 - a. Énergie
 - b. Immobilisations
 - c. Achats de biens et services
 - d. Mobilité
 - e. Alimentation
 - f. **Déchets**

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Déchets - Récapitulatif

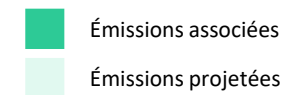
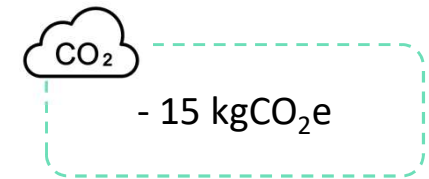
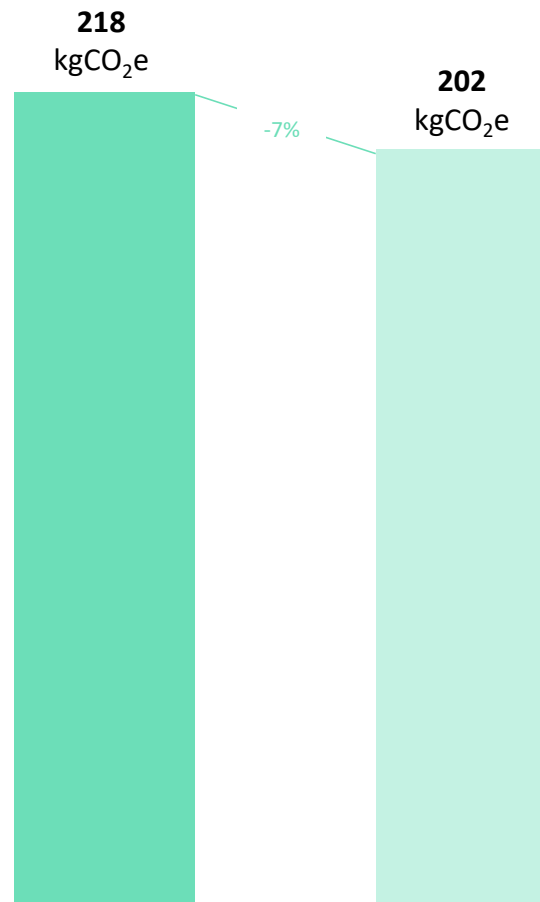
L'application de l'action décrite sur la page suivante, et le respect des objectifs donnés permettraient de réduire de **7%** les émissions générées par les déchets produits / traités par la collectivité.

Ainsi, les émissions passeraient de **218 kgCO₂e** à **202 kgCO₂e**.

L'effort réalisé sur ce poste aurait un impact **inférieur à 1%** par rapport à l'effort global à fournir pour atteindre les objectifs de 2030.

Le poste Déchets comprend les émissions liées au traitement des boues pour la compétence Assainissement, et aux déchets électroniques pour la compétence Moyens Généraux.

C'est sur cette dernière qu'une simulation de réduction des émissions a été simulées.



Diapositive 67

RM0

Nouvel objectif lié au déménagement dans le nouveau siège : réutilisation du mobilier existant + le mobilier qui ne servira pas ne doit pas devenir des déchets à mettre dans commande publique

Romane Mandonnet; 2024-04-03T10:18:10.138

DÉTAIL DU PLAN D'ACTION

Déchets – Action 1

ACTION 1 – RÉDUIRE LES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DE LA COLLECTIVITÉ



SOUS-ÉTAPES

- Adopter une politique zéro papier
- Mettre en place le compostage pour les déchets alimentaires
- Réduire des déchets électroniques avec la mise en place de la politique d'achat durable

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les quantités de déchets générées par les activités de la CAVP sont réduites de 25%

Les 62 kgCO₂e correspondent aux émissions liées aux déchets informatiques générés par les activités de la CAVP.

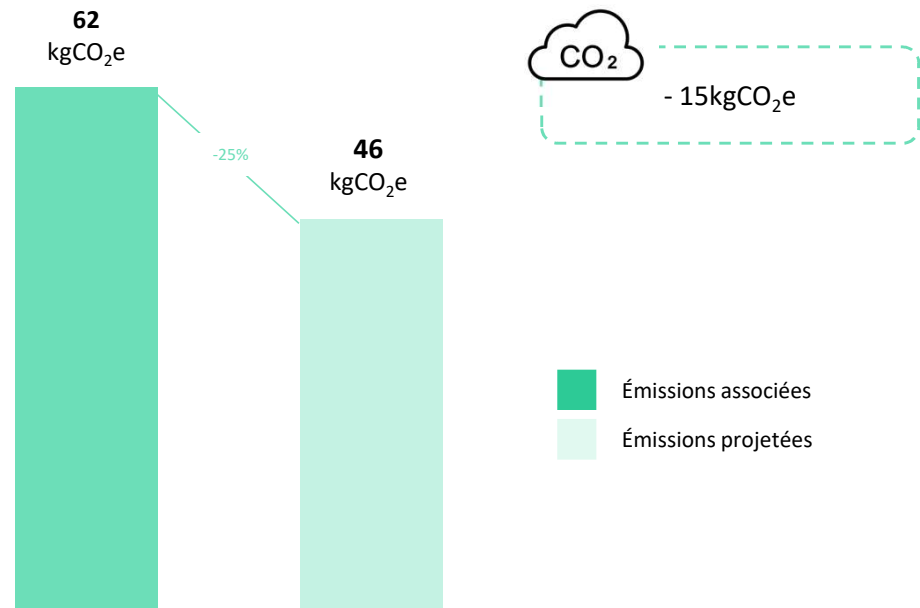
La remontée d'information ayant été limitée pour pouvoir comptabiliser les émissions liées aux autres types de déchets générés sur le siège, cette action vise également à enclencher la mise en place d'une politique pour tendre vers le zéro déchet. À titre d'exemple, en appliquant les principes de sobriété dans la consommation de matériel électronique (pages 23 à 26), la CAVP pourrait réduire ses quantités de déchets électronique de 25%, et donc réduire ses émissions de 15 kgCO₂e.

Ainsi, la CAVP peut mettre en place un système de suivi des quantités de déchets générées sur ses principaux sites, pour ensuite mettre en place une campagne de sensibilisation visant à réduire les quantités de déchets générés.

IMPACT DE RÉDUCTION



FAISABILITÉ



ÉCHÉANCES

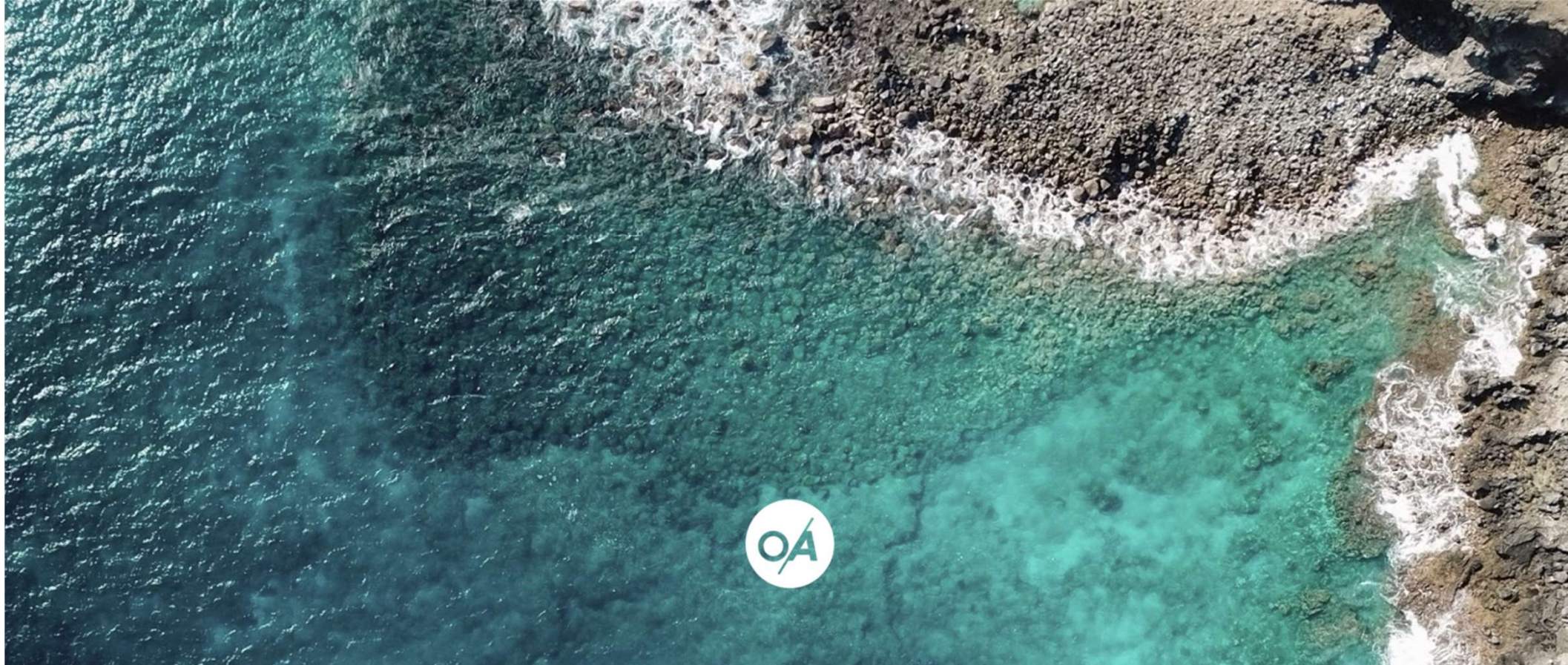
- Court terme (2025)
- Moyen terme (2030)
- Long terme (2050)

PILOTES

À définir

INDICATEURS DE SUIVI

Quantités de déchets générées par les activités de la CAVP



BILAN CARBONE[®] 2022

ET TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Mai 2024

Réalisé par 

Vos interlocuteurs :



Charles Lévêque
Président

charles.leveque@oui-act.com



Romane Mandonnet
Cheffe de projet

romane.mandonnet@oui-act.com



Philippine Marriere
Consultante Stratégie Climat

philippine.marriere@oui-act.com